

Groupe Crédit du Nord



Document d'Enregistrement Universel

2019

incluant le rapport financier annuel 2018
et le rapport financier semestriel 2019



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 18 septembre 2019 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017 / 1129

SOMMAIRE

1	Responsable du Document d'Enregistrement Universel	4
2	Responsables du Contrôle des Comptes	5
3	Gouvernement d'entreprise	6
	1. Organes d'administration et de direction au 30 juin 2019	6
	2. Assemblée Générale du 23 mai 2019	8
	3. Comités des risques et d'audit	9
4	Structure du Groupe	11
5	Etats financiers consolidés au 30 juin 2019	12
	1. Chiffres clés au 30 juin 2019	12
	2. Rapport de gestion	14
	3. Etats financiers consolidés	40
	Bilan consolidé	40
	Compte de résultat consolidé	42
	Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	43
	Evolution des capitaux propres	44
	Tableau des flux de trésorerie	46
	4. Notes annexes aux états financiers consolidés	47
	5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	91
6	Risques et adéquation des Fonds Propres	93
	1. Chiffres clés	94
	2. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	96
	3. Les risques de marché	99
	4. Les risques opérationnels	100
	5. Le risque de liquidité	101
7	Tables de concordance	102
	Préambule	102
	1. Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	103
	2. Table de concordance du rapport financier semestriel	106

1

Responsable du Document d'Enregistrement Universel

1. Nom du responsable de l'actualisation du Document d'Enregistrement Universel :

Françoise MERCADAL DELASALLES, Directrice Générale du Crédit du Nord.

2. Attestation du responsable :

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent Document d'enregistrement universel listées dans la table de concordance à la section 7.2) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 18 septembre 2019

Françoise MERCADAL DELASALLES,
Directrice générale du Crédit du Nord

2 Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Vincent ROTY

Adresse : 1/2, place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
18 mai 2018 pour 6 exercices

Expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Marjorie BLANC LOURME

Adresse : 6, place de la Pyramide
92 908 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
18 mai 2018 pour 6 exercices

Expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3

Gouvernement d'entreprise

1. Organes d'administration et de direction au 30 juin 2019

Conseil d'Administration	Date 1 ^{re} nomination ⁽¹⁾	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai ⁽⁴⁾
Président du Conseil d'Administration		
Philippe AYMERICH	18 mai 2018	2023
Administrateurs		
Philippe AYMERICH	11 janvier 2012	2023
Sophie-Ségolène BENHAMOU	28 mai 2014	2022
Véronique CHAUFFERT-YVART	19 mai 2016	2020
Thierry DIGOUTTE ⁽³⁾	26 juillet 2013	Elections fin 2021
Caroline DELCOURT ⁽³⁾	9 novembre 2018	Elections fin 2021
Anne MARION-BOUCHACOURT	16 mai 2013	2021
Alexandre MAYMAT	23 mai 2019	2023
Françoise MERCADAL DELASALLES ⁽²⁾	18 mai 2018	2022
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2023
Anne PERRIN	19 mai 2016	2020
Annie PRIGENT ⁽³⁾	4 décembre 2012	Elections fin 2021
Jean-François SAMMARCELLI	1 ^{er} janvier 2010	2021
Patrick SUET	3 mai 2001	2023

(1) Durée d'un mandat : 4 ans (à l'exception des administrateurs représentant les salariés dont le mandat est de 3 ans).

(2) Directrice Générale.

(3) Administrateur salarié.

(4) A l'exception des administrateurs représentant les salariés qui sont élus.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois depuis le 1^{er} janvier 2019 (7 janvier, 20 février, 23 mai et 26 juillet) pour étudier l'évolution du Conseil d'Administration, examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, analyser et décider des choix importants en matière de stratégie commerciale, de politique de risque, d'organisation et d'investissement. Le 7 janvier, le Président convoquait un conseil exceptionnel concernant un projet de réorganisation des activités monégasques avec la création d'une nouvelle banque, filiale du Crédit du Nord à Monaco. Le 28 juin 2019, le Collège de l'ACPR prononçait l'agrément de la « SOCIETE DE BANQUE MONACO » en qualité d'établissement de crédit.

L'Assemblée Générale, réunie le 23 mai, a reconduit les mandats de MM. Philippe AYMERICH, Thierry MULLIEZ et Patrick SUET arrivés à échéance et a nommé

M. Alexandre MAYMAT lequel, à partir du 1^{er} septembre 2019, sera le responsable de la Business Unit Global Transaction & Payment Services de Société Générale. Les dossiers de ces administrateurs ont tous été validés par les autorités de tutelle nationale (ACPR) et européenne (BCE). Préalablement à sa nomination en Assemblée Générale, la candidature de M. Alexandre MAYMAT avait fait l'objet d'une étude par le Comité des Nominations du Crédit du Nord qui avait également examiné les dossiers de renouvellement des autres administrateurs.

Administrateur du Crédit du Nord depuis 1997, M. Bruno FLICHY a souhaité profiter de l'arrivée à échéance de son mandat pour mettre fin à ses fonctions au sein du Conseil du Crédit du Nord, après 22 années comme administrateur de la Banque.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration qui s'est tenu post cette Assemblée a renouvelé, à l'unanimité des membres présents, M. Philippe AYMERICH Président du Conseil.

Enfin, le Conseil d'Administration du Crédit du Nord réuni le 26 juillet 2019 a examiné et validé les comptes semestriels consolidés résumés.

Comité de Direction (CODIR) du Groupe Crédit du Nord

Composé de quelques 30 dirigeants, le CODIR Groupe se réunit une fois par mois. Les réunions se tiennent sur Paris au siège central de CDN, en conférence téléphonique ou visio conférence.

Le Comité de Direction Groupe est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Noms des membres	Fonctions
Françoise MERCADAL DELASALLES	Directrice Générale du Crédit du Nord (CDN)
Jean-Louis KLEIN	Directeur Général Délégué du CDN
Christian BONHOMME	Président du Directoire de la Banque Nuger
Philippe CALMELS	Directeur des Ressources Humaines Groupe CDN
Philippe DELACARTE	Président du Directoire de la Banque Rhône Alpes
Bruno DESCHAMP	Président du Directoire de la Société Marseillaise de Crédit
Frédéric DI SCALA	Président du Directoire de la Banque Kolb
Jean DUMONT	Directeur de la Région Nord de France (CDN)
Marc DUSSART	Directeur Général de Corporate Finance
Michel GASSIE	Directeur Financier du Groupe CDN
Pierre HAREL	Directeur adjoint des Risques
Hervé JIMBLET	Directeur de la direction Supports Clients
Stéphane LABAT SAINT VINCENT	Secrétaire Général et Directeur de la Conformité
Frédéric LARGERON	Directeur de la direction du Patrimoine
Yvon LEA	Directeur de la direction des Grandes Relations et Financements
Béatrice LELIEVRE	Directrice de la direction Data, Architecture et Projets
Pascal MATHIEU	Gérant de la Société de Bourse Gilbert Dupont
Alain MELINE	Président du Directoire de la Banque Laydernier
Francis MOLINO	Inspecteur Général
François ORAIN	Directeur de la Région Ile de France et Loiret (CDN)
Didier PARISET	Directeur de la Région Nord Ouest (CDN)
Alain QUENTIN	Directeur de la direction Clientèles corporate
Hervé ROGEAU	Président du Directoire de la Banque Courtois
Marc SALLE de CHOU	Directeur de la Succursale de Monaco (CDN)
Hélène SAUVAN	Directrice des Ressources Humaines Groupe CDN
Pierre SOUVRAS	Directeur des Risques
Ludovic VANDEVOORDE	Directeur de la direction Retail, Paiements et Innovation
Benoit VANDERMARCO	Président du Directoire de la Banque Tarneaud

M. Zakaria MOURSLI assiste au CODIR où il représente ITIM en sa qualité de Directeur SI Réseaux France.

M. Eric L'HOTE, Directeur de la Communication CDN, participe, ès qualité, aux réunions du CODIR.

2. Assemblée Générale du 23 mai 2019

Les actionnaires du Crédit du Nord, société anonyme au capital de 890 263 248 euros, divisé en 111 282 906 actions de huit euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte le 23 mai 2019 au Siège Central à Paris 8^{ème}, 59 Boulevard Haussmann.

Tous les actionnaires étaient présents ou représentés, totalisant ainsi 111 282 906 actions. Les quorums légalement exigés tant pour une Assemblée Générale Ordinaire que pour une Assemblée Générale Extraordinaire étant réunis, l'Assemblée, régulièrement constituée, a pu se tenir.

Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées et notamment :

- les comptes consolidés et les comptes individuels 2018 ont été approuvés ;
- le mandat de MM. Philippe AYMERICH, Thierry MULLIEZ et Patrick SUET ont été renouvelés pour une durée de quatre ans, conformément aux statuts,
- M. Alexandre MAYMAT a été nommé administrateur du Crédit du Nord ; il a « remplacé » M. Bruno FLICHY dont le mandat, arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale, n'a pas été reconduit ;
- en application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Généraux Délégués ont été présentés et ont été validés.

15 Résolutions soumises au vote dont :

14 résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Approbation des comptes consolidés,
- 2- Approbation des comptes individuels et quitus aux Administrateurs,
- 3- Affectation du résultat,
- 4- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- 5- Avis consultatif sur la rémunération versée en 2018 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier,
- 6- Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- 7 à 9- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Généraux Délégués en application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce,
- 10 à 12- Renouvellement du mandat d'administrateurs,
- 13- Nomination d'un administrateur,
- 14- Pouvoirs.

1 résolution de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- 15- Modification statutaire (art.11).

3. Comités des risques et d'audit

Jusqu'au 22 juillet 2019, le Comité des risques et le Comité d'audit du Crédit du Nord étaient composés de quatre membres dont trois membres indépendants* :

- Monsieur Patrick SUET, son Président,
- Madame Sophie-Ségolène BENHAMOU*,
- Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*, et
- Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*.

Le Conseil d'Administration de la Banque, tenu le 26 juillet, a approuvé la nomination de M. Alexandre MAYMAT comme membre des deux comités en remplacement de Mme Sophie-Ségolène BENHAMOU démissionnaire. Pour adopter de meilleures pratiques en matière de gouvernance, le Conseil a nommé M. Alexandre MAYMAT Président du Comité d'audit à la place de M. Patrick SUET, ce dernier conservant la présidence du Comité des risques.

Ainsi, depuis le 26 juillet, les comités sont respectivement composés :

Comité d'audit	Comité des risques
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Alexandre MAYMAT, Président,• Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*,• Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*, et• Monsieur Patrick SUET.	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Patrick SUET, Président,• Monsieur Alexandre MAYMAT,• Madame Véronique CHAUFFERT-YVART*, et• Monsieur Jean-François SAMMARCELLI*.

* Membres indépendants.

3-1 Le Comité des risques

Depuis le début de l'année 2019, le Comité des risques s'est réuni trois fois autour de différents sujets :

- **Le 8 février 2019 :**
 - Présentation des métriques du « Recovery Activation Dashboard » (RAD),
 - Présentation du coût du risque à fin décembre 2018.
- **Le 25 mars 2019 :**
 - Présentation du dispositif de lutte contre la cybercriminalité,
 - Présentation de l'Appétit pour le risque, de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et de l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process).
- **Le 22 juillet 2019 :**
 - Dispositif de continuité Groupe : actualisation à fin juin 2019,
 - Présentation du projet de remédiation « KYC »,
 - Point sur le suivi des limites de l'appétit pour le risque,
 - Présentation du suivi des risques de contrepartie et opérationnels.

3-2 Le Comité d'audit

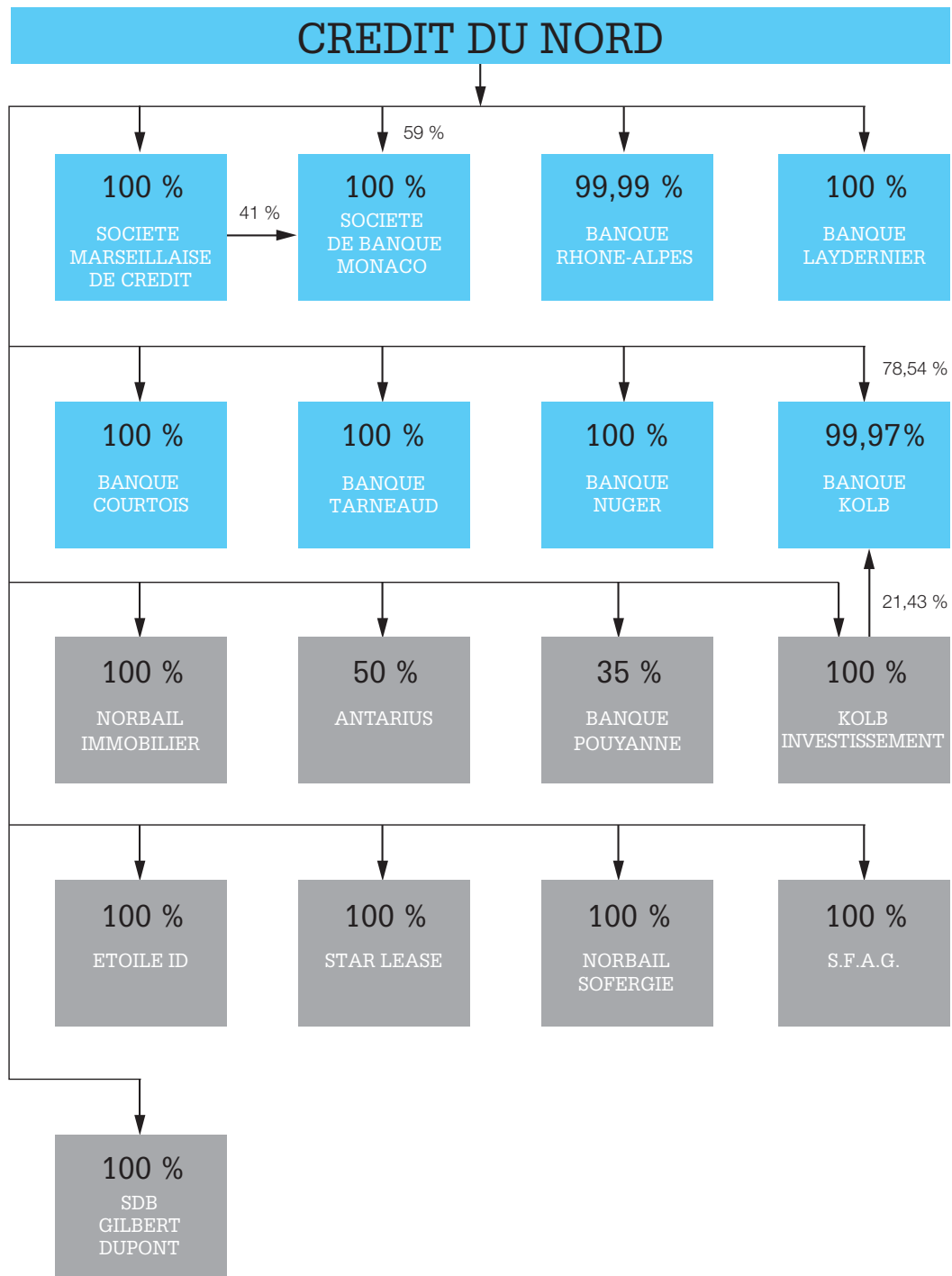
Créé lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2017, le Comité d'audit est depuis le 26 juillet 2019 présidé par M. Alexandre MAYMAT qui a succédé à M. Patrick SUET.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois autour de différents sujets :

- **Le 8 février :**
 - Présentation de la Liste des SACC pré-approuvées et approbation des missions hors Commissariat,
 - Présentation des comptes 2018.
- **Le 25 mars :**
 - Synthèse des travaux du contrôle périodique,
 - Approbation du Rapport annuel sur le Contrôle interne.
- **Le 23 mai :**
 - Approbation du rapport annuel sur l'organisation des dispositifs de contrôle de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs (LCB-FT),
 - Présentation des observations du rapport de mission de l'ACPR relatif au dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme du Crédit du Nord,
 - Présentation de la gouvernance et des seuils ajustés du RAD (Recovery Activation Dashboard) pour l'année 2019.
- **Le 22 juillet :**
 - Evaluation du fonctionnement du Comité d'audit,
 - Présentation des résultats semestriels arrêtés au 30 juin 2019,
 - Suivi des missions et préconisations des superviseurs,
 - Présentation de la gouvernance du plan de rétablissement et de résolution (PRR).

4 Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord. Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.



5

Etats financiers consolidés au 30 juin 2019

1. Chiffres clés au 30 juin 2019

Groupe : données consolidées

Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018	Variation % 06/2019 vs 12/2018
Dépôts clientèle	47 331,5	44 651,3	44 497,2	+6,0
Crédits clientèle	44 571,1	43 151,8	42 212,0	+3,3
Capitaux propres	3 356,3	3 533,4	3 322,6	-5,0
Encours créances douteuses (montant brut)	2 173,2	2 273,6	2 397,4	-4,4
Dépréciations sur créances individualisées	-1 343,0	-1 397,1	-1 454,7	-3,9
TOTAL DU BILAN	72 987,9	70 651,8	70 142,8	+3,3
ACTIFS GÉRÉS (Hors Bilan)	29 471,0	27 669,5	28 900,0	+6,5

Résultats

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	Variation % 06/2019 vs 06/2018
Produit Net Bancaire	907,5	952,3	1 001,4	-4,7
Résultat Brut d'Exploitation	260,2	298,1	365,2	-12,7
Résultat courant avant impôt	261,1	312,8	335,4	-16,5
Bénéfice net (part du Groupe)	171,7	213,2	222,6	-19,5

Ratios

(en %)	30/06/2019	30/06/2018
Coût du risque / Encours de crédits	0,08 %	0,03 %
Common Equity Tier 1 - CET 1 non phasé / Full Bâle 3	10,9 %	10,9 %
Total Capital - Full Bâle 3	13,6 %	14,1 %

Notations

		30/06/2019	30/06/2018
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1
	LT	A	A
Fitch	CT	F1	F1
	LT	A	A
	Intrinsèque*	bbb+	bbb+

* La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

2. Rapport de gestion

1^{er} semestre 2019

1. Exposé de la situation du Groupe Crédit du Nord durant l'exercice écoulé

Conjoncture économique

Malgré les bons résultats en termes de croissance enregistrés par la plupart des économies avancées au premier trimestre 2019, un ensemble d'indicateurs laisse augurer d'un ralentissement de l'économie mondiale, dans un contexte de tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, d'incertitudes par rapport au Brexit, et en raison de facteurs spécifiques à certains pays.

Malgré un bon premier trimestre 2019, les prévisions de croissance pour la zone euro ont été revues à la baisse pour 2019, à 1,2 %, grevées par une nouvelle modération des exportations et l'important déstockage observé en début d'année (notamment du côté des constructeurs automobiles allemands). Certains facteurs peuvent freiner l'activité économique comme un Brexit désordonné, les fortes inquiétudes autour de la dette italienne (qui pourrait repasser au-dessus des 135 %) ainsi que l'escalade des tensions commerciales qui pourrait voir l'instauration de tarifs douaniers.

La France est dans une situation singulière : si son économie a souffert des troubles sociaux et du ralentissement de la demande extérieure, les nombreuses mesures fiscales annoncées en 2018 et début 2019 par le gouvernement soutiennent nettement le pouvoir d'achat des ménages avec un impact positif sur la consommation au cours des prochains trimestres. A partir de 2019, le taux de chômage devrait se stabiliser en dessous de 8,5 %. Cependant la croissance décélérera à 1,4 % sur l'ensemble de l'année 2019, contre 1,7 % en 2018, sous l'effet d'un investissement moins dynamique.

Au Royaume-Uni, les incertitudes autour du Brexit pèsent. Le projet de loi sur l'accord de retrait n'a toujours pas été ratifié par le Parlement, ce qui empêche le Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne avant la nouvelle date butoir de l'article 50, le 31 octobre 2019. A cette date soit l'accord avec l'Union Européenne sera

ratifié par le parlement soit la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne se fera sans aucun accord. La croissance du PIB au premier trimestre a augmenté de 0,5 % mais cette dynamique ne devrait pas s'observer sur le reste de l'année.

Aux Etats-Unis, la croissance devrait ralentir du fait de la baisse des bénéfices des entreprises résultant de la hausse des coûts du travail dans un contexte d'un marché de travail tendu. L'orientation des politiques budgétaires devrait devenir moins favorable aux États-Unis à l'horizon 2020.

La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis et son intensification récente menacent de faire plonger l'économie mondiale en récession, les répercussions n'étant pas simplement bilatérales. En effet, la hausse des droits de douane américains à 25 % sur \$200Mds d'importations chinoises a pris effet le 10 mai dernier. Pékin a riposté avec des droits de douane de \$60 Mds sur les produits américains à compter du 1^{er} juin 2019. Le Bureau du Représentant Américain du commerce a publié une liste de \$300Mds de produits chinois soumis à des droits de douane potentiels.

Compte tenu de la faiblesse des pressions inflationnistes et des signes de ralentissement, les banques centrales ont adopté un ton plus accommodant dans leurs indications prospectives. La BCE a annoncé la prolongation de 6 mois de la période d'intérêts bas jusqu'au premier semestre 2020 ainsi qu'une réflexion concernant une baisse des taux d'intérêts et une reprise du Quantitative Easing. Quant à la FED, elle pourrait lancer un cycle de réduction de ses taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Dans un contexte de taux toujours plus bas, le Groupe Crédit du Nord affiche des résultats financiers en recul mesuré

Par rapport à fin juin 2018, le PNB consolidé est en baisse de -4,7 % et s'établit à 907,5 M€ au 30 juin 2019. Les frais généraux reculent de -1,1 % s'affichant à -647,3 M€.

Le coût du risque est toujours à un niveau bas à 19,5 M€. Il affiche une hausse par rapport à juin 2018 (6,8 M€), le premier semestre 2018 bénéficiait d'éléments ponctuels et de recalibrage de modèles liés à IFRS 9.

Le résultat brut d'exploitation apparaît en baisse de -12,7 % à 260,2 M€ par rapport à juin 2018. Avec la baisse du PNB et la hausse du coût du risque, le résultat d'exploitation ressort à 240,8 M€ en baisse de -17,4 %. Le résultat net part du Groupe consolidé ressort à 171,7 M€ en baisse de -19,5 %.

Le ROE du Groupe Crédit du Nord s'élève à 10,1 % pour un ratio *Common Equity Tier 1* (non phasé / Full Bâle 3) de 10,9 % au 30 juin 2019.

L'Assurance Vie et Non Vie restent des leviers de croissance

L'activité de placements en épargne financière reste bien orientée, avec un total en conservation en hausse de +2 %, porté par l'encours d'assurance vie. La collecte brute d'assurance vie s'élève à 1,2 Mds, à la faveur du fonds euros dans un contexte d'attentisme des marchés en période de cycle haut. Le taux d'unité de comptes à la production est ainsi en net recul à fin juin (-5,5 points).

L'activité de la Banque Privée affiche cette année encore de très bonnes performances à fin mai :

- le nombre de foyers en Banque Privée continue de croître à un rythme soutenu (+9 % sur un an) et atteint 4 200 foyers à fin mai, avec une collecte nette en hausse de +13 % sur la période ;
- un PNB de 26,6 M€, en progression de +4 % par rapport à mai 2018.

L'assurance des biens et des personnes affiche une production tonique et des taux d'équipements en progression, avec une offre qui s'est progressivement étoffée pour mieux répondre aux besoins de nos clients, tant Particuliers que Professionnels. La production d'assurance bancaire, prévoyance et IARD reste soutenue avec plus de 63 000 contrats commercialisés à fin juin, en hausse de +13 %. La gamme s'est progressivement élargie sur les dernières années, avec le lancement de la Multi-risques des Pro en 2017, une offre de télésurveillance destinée à la clientèle de Particuliers en 2018, et l'intégration des produits d'assurance lors de la refonte du Package Particulier au 1^{er} semestre 2019.

Le Crédit du Nord poursuit ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de 2019 sont les suivantes :

- **l'élargissement des services accessibles en ligne** : la gestion en ligne des cartes bancaires s'est enrichie de l'ajout de la fonctionnalité de verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte permettant ainsi de limiter des oppositions lorsque le risque de vol ou perte n'est pas encore totalement avéré ;
- **le déploiement progressif de la signature électronique** : elle est depuis 2018 déjà disponible sur les crédits à la consommation (Etoile Express et Etoile Avance). Désormais les LDDS, l'assurance automobile et le contrat Sécurité 12 (assurance décès accidentel) peuvent aussi être signés électroniquement. En outre, le process de souscription à l'assurance emprunteur Groupe pour le client est lui aussi digitalisé via la mise à disposition d'un espace médical permettant de compléter les questionnaires de santé et de signer électroniquement les documents contractuels. Concernant les clients professionnels, ce sont plus de 20 contrats (entrée en relation pro, carte bleue, produits d'assurance, etc...) qui pourront être signés électroniquement ;
- **la digitalisation de process interne, dans le cadre de la refonte du parcours immobilier**, pour les collaborateurs avec l'arrivée de la pochette électronique. Créée automatiquement lors du montage du prêt immobilier, elle remplace le dossier papier. Elle est partageable par les acteurs en interne (front, back, services engagements) et aide à la complétude du prêt ;
- **l'enrichissement du tableau de bord des clients**. Une nouvelle vision synthétique et personnalisée de la situation bancaire des clients particuliers et professionnels remplace la page d'accueil après authentification sur nos sites Internet et mobile et applications ;
- **la frontalisation de l'Entrée en relation professionnelle** (T3 2019) pour réaliser l'ouverture du compte professionnelle et la souscription des produits bancaires associés directement en agence ou chez le prospect. L'objectif est d'avoir un point d'entrée unique pour créer un compte et son équipement et améliorer le processus de saisie en proposant un parcours guidant et non bloquant.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est-à-dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

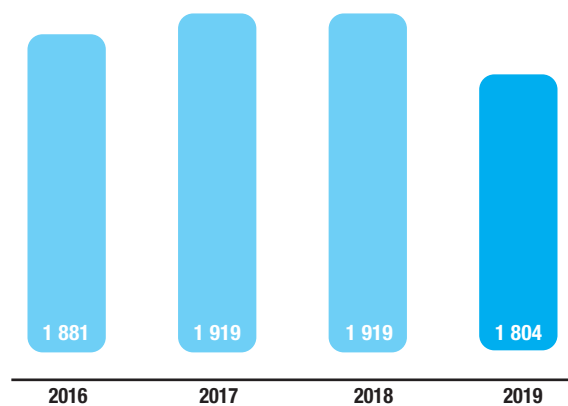
Un développement qualitatif du stock de clients Particuliers

Sur le premier semestre, plus de 52 000 nouveaux clients ont rejoint le Groupe Crédit du Nord, avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible. Cette volonté de recentrage sur nos cibles s'est accompagnée d'une revue des bases informatiques pour améliorer la connaissance des clients actifs. Compte tenu de cet effet projet, le fonds de commerce Particuliers s'affiche en baisse pour atteindre 1,8 millions de clients Particuliers actifs ⁽¹⁾.

Fonds de commerce Particuliers

(au 30 juin)

Nombre de clients actifs ⁽¹⁾ (en milliers)



La banque reste résolument attachée à l'accompagnement de ses clients qui entreprennent au cœur des territoires, et s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés sur leur partie privée et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

(1) Clients actifs intrinsèquement ou appartenant à un foyer actif.

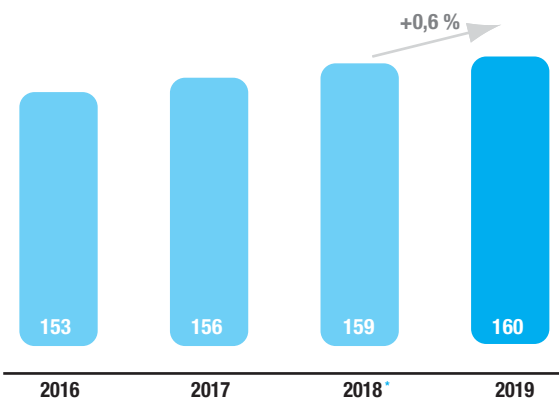
Le fonds de commerce Professionnel poursuit sa croissance

Le développement de notre fonds de commerce Professionnels se poursuit, et s'accélère au 1^{er} semestre 2019 (retraité d'un effet projet). Le Crédit du Nord est entré en relations avec près de 10 400 nouveaux clients professionnels (hors partie privée seule) au 1^{er} semestre 2019. Une attention particulière est portée sur l'activation des comptes et la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans. La conquête de Clients Professions Libérales reste également très dynamique avec plus de 2 600 nouveaux clients à fin juin 2019, soutenue par un dispositif dédié avec des conseillers spécialisés ainsi que différents partenariats.

Fonds de commerce Professionnels

(au 30 juin)

Nombre de clients (en milliers)



* FDC hors Relation Privée Seule : application du pro-forma en 2017 suite au changement de classification des comptes.

Le dispositif de proximité du Crédit du Nord avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée et patrimoniale du client Professionnel ou Entreprise : 70 % de nos clients qui sont suivis en relation professionnelle nous confient également leur relation privée.

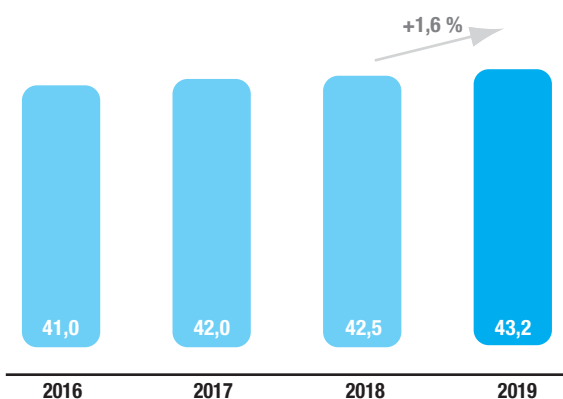
Une clientèle Entreprises toujours en croissance

Le fonds de commerce actif des Entreprises poursuit sa croissance, avec une progression de +1,6 % sur un an glissant (hors effet projet). La conquête de nouveaux clients a été tonique au 1^{er} semestre, et en hausse sensible par rapport à 2018. Sur le plan qualitatif, le Crédit du Nord suit en relation principale plus du tiers de ses clients Entreprises.

Fonds de commerce Entreprises

(au 30 juin)

Nombre de sociétés (en milliers)



Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Crédit du Nord accentue sa démarche d'open banking pour proposer à ses clients une offre de produits et services, bancaires ou non bancaires, les plus adaptés à leurs besoins, avec les leaders du marché

Poursuivant sa stratégie d'open banking, le Crédit du Nord a également conclu différents accords ou partenariats avec différents acteurs de la fintech ou de l'économie traditionnelle pour proposer des solutions personnalisées à ses clients :

- sur le **marché des Particuliers**, la sortie du nouveau package, **Convention Etoile**, offre désormais personnalisable car modulaire, remporte un franc succès auprès des clients. Elle a permis de nouer de nouveaux partenariats. L'**AéroTag** de **Tracernet** tout d'abord, inclus dans l'option internationale, est un service de protection et de géolocalisation de ses bagages dans le monde entier. Le partenariat avec **Juridica**, d'autre part, offre une garantie achat en ligne incluse dans l'option famille du package : il s'agit d'un service de gestion amiable auprès de la partie adverse en cas de non livraison ou de livraison non conforme d'un bien immobilier neuf acheté en ligne ;

- sur le **marché des Professionnels et des Entreprises**, face au succès rencontré par le partenariat avec Payzen, cette solution de paiement innovant en ligne proposée depuis 2017 sera pleinement intégrée à l'offre e-commerce du Crédit du Nord à compter de février 2019 sous la marque Clic&Pay by Groupe Crédit du Nord. Pour notre clientèle profession libérale, une nouvelle assurance emprunteur est disponible pour les professions médicales dans le cadre de financement moyen terme et crédit-bail via Aon/SwissLife. Sur le marché des Professionnels et des Entreprises, deux nouveaux partenaires sont venus enrichir la gamme pour simplifier le quotidien du dirigeant avec Simplébo qui permet de créer un site vitrine internet personnalisé et Captain Contrat pour accompagner les dirigeants dans la vie juridique et sociale.

L'épargne bilancielle continue de progresser au 1^{er} semestre 2019

Portée par les dépôts à vue qui progressent de +10 %, la collecte des dépôts continue de progresser avec un encours qui ressort à 45,2 Mds€, en hausse de +3,5 % par rapport à fin juin 2018. Ces chiffres s'inscrivent sur une tendance en forte augmentation depuis 2014.

Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de +10,6 % sur le marché des Particuliers tandis que sur les marchés Professionnels et Entreprises, cette croissance ressort à +9,6 %.

Au total, la collecte de dépôts bilanciels s'élève à +1,5 Mds€ sur un an. Ces flux reflètent toujours une croissance de l'épargne disponible des clients Particuliers ainsi qu'un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

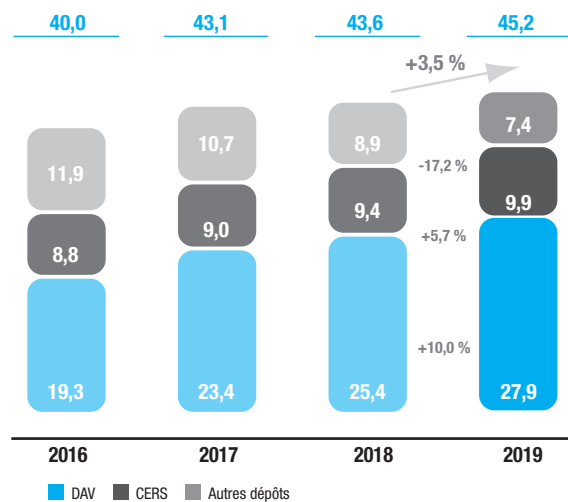
Les encours d'épargne à régime spécial ressortent en progression de +5,7 % à près de 10 Mds€ à fin juin. La croissance des avoirs sur Livret A et CSL Particuliers restent particulièrement soutenue (respectivement +10 % et +8 %). Les encours de LDD progressent moins rapidement (+3 %), tout comme la collecte sur le Plan d'Épargne Logement (+2 %) tandis que les encours de Compte Épargne Logement continuent de baisser de (-2 % sur un an glissant).

Les dépôts à terme restent en recul marqué, avec une baisse de -17 % par rapport à juin 2018 compte tenu des moindres rendements proposés et du non-renouvellement des tombées de certificats de dépôts et BMTN. Toutefois l'encours sur Comptes à Terme repart en hausse au 1^{er} semestre 2019, tout comme l'encours du compte sur livret dédié aux Institutionnels (respectivement +5,4 % et +1,0 % par rapport à décembre 2018).

Encours de dépôts bilanciaux

(au 30 juin)

(en Md€)



L'épargne hors bilan repart à la hausse au 1^{er} semestre 2019

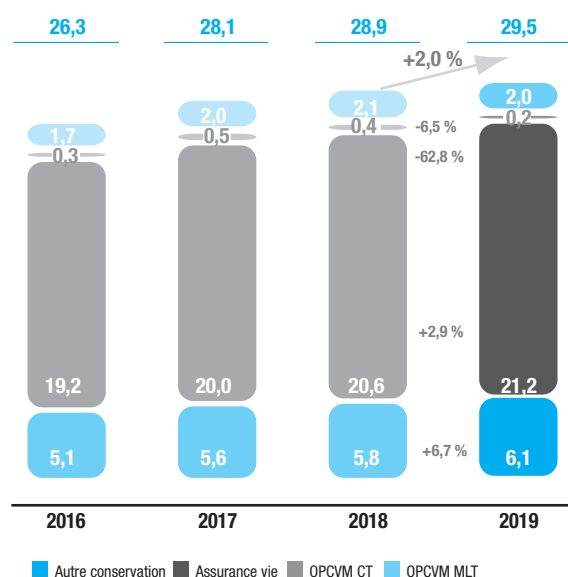
Avec une collecte brute d'Assurance-Vie de 1,2Mds€ et des placements plus orientés sur les fonds euros dans un contexte d'attentisme des marchés, l'encours d'Assurance-Vie progresse de +2,9 % par rapport à juin 2018 et de +1,7 % sur l'encours moyen cumulé à fin juin.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 2,3 % sur 1 an.

Encours d'épargne hors-bilan

(au 30 juin)

(en Md€)



Une production tonique sur les crédits immobiliers

Après une année 2018 en forte baisse, la production de crédits immobiliers repart à la hausse au 1^{er} semestre 2019, avec une croissance de +25 % par rapport à juin 2018.

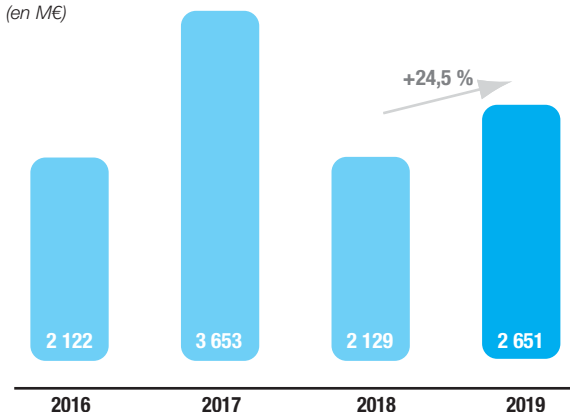
L'encours de Prêt immobilier atteint 23,4 Mds€ à fin juin, en hausse de +3,7 % sur un an glissant.

Par ailleurs, le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées très majoritairement inférieures ou égales à 20 ans.

Production de crédits à l'habitat

(au 30 juin)

(en M€)



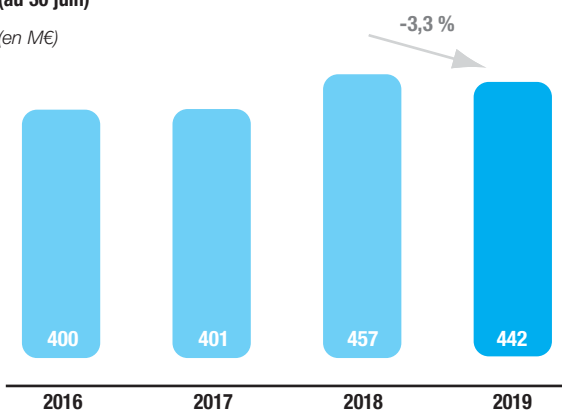
Une évolution soutenue des crédits à la consommation

L'ensemble des conseillers du groupe veillent à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. Après une année 2018 historique sur la production de prêts personnels, l'activité reste très dynamique au 1^{er} semestre avec 442 M€ décaissés, mais s'affiche en baisse de -3 % par rapport à juin 2018. Porté par ces productions toniques, l'encours de crédits personnels est en hausse de +5 % par rapport à juin 2018.

Production de prêts personnels

(au 30 juin)

(en M€)

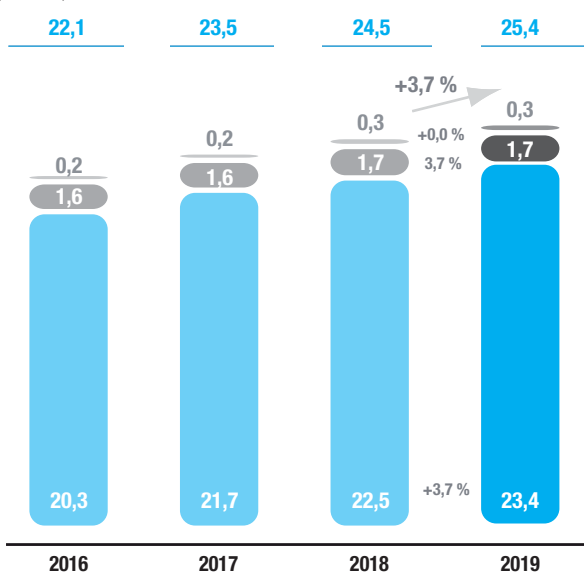


L'encours global des crédits aux Particuliers s'élève à 25,4 Mds€, en progression de +3,7 % sur 1 an.

Encours de crédits aux Particuliers

(au 30 juin)

(en Md€)



■ Crédits à l'habitat ■ Crédits à la consommation ■ Comptes débiteurs

De par ses relations historiques avec la clientèle de PME françaises, le Crédit du Nord participe activement au financement de l'économie

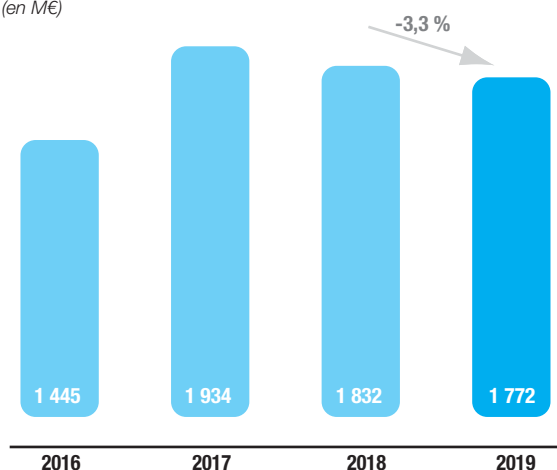
La production de crédits d'équipement ralentit au 1^{er} semestre 2019 et s'affiche en baisse de -3,3 % par rapport à juin dernier après une année 2018 historique. Les encours de crédits d'équipements continuent de progresser rapidement (+9,8 %) et atteignent 11,8 Mds€ à fin juin.

Le volume global des concours à l'économie sur la clientèle commerciale s'élève à 14,8 Mds€ à fin juin, en augmentation de +8,9 % sur un an glissant.

Production de crédits d'équipement

(au 30 juin)

(en M€)

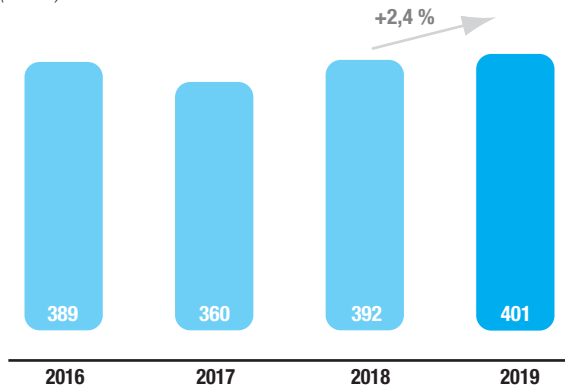


La **production en crédit-bail** mobilier reste en progression au 1^{er} semestre (+2,4 % vs 2018) après une année 2018 historique. L'encours en crédit-bail mobilier poursuit ainsi son évolution (+7 %).

Production de crédit-bail mobilier

(au 30 juin)

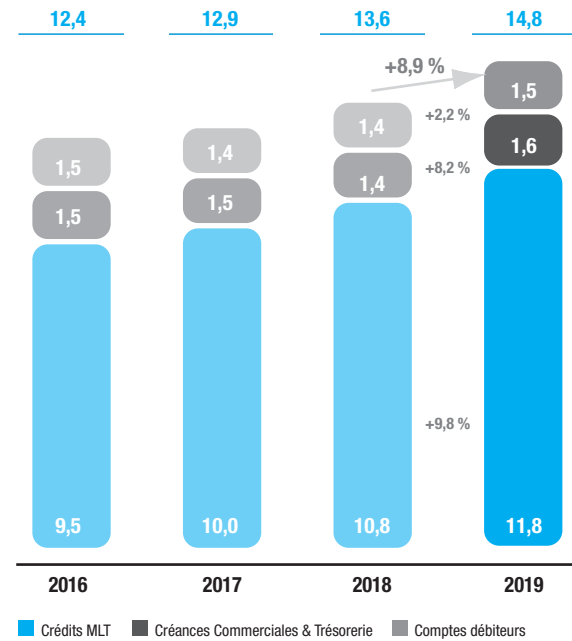
(en M€)



Encours de crédits aux Entreprises

(au 30 juin)

(en Md€)



Evolutions financières

Les éléments financiers ci-après présentent les données financières consolidées du Groupe Crédit du Nord conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Le Produit Net Bancaire

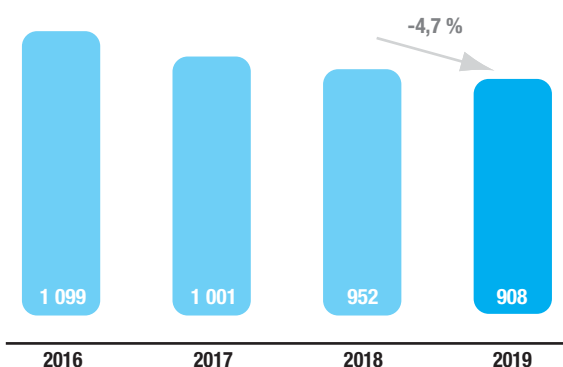
(en millions d'euros)
(y compris variation de la provision PEL/CEL)

	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
Intérêts nets et revenus divers	488,0	521,1	-6,4
Commissions nettes	419,5	431,2	-2,7
PNB	907,5	952,3	-4,7

Produit Net Bancaire

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Afin de présenter une approche économique de la performance financière, les éléments suivants sont retraités dans l'analyse des résultats du Groupe :

- la bonification TLTRO (+4,0 M€ à fin juin 2019 avant impôts) ;
- les plus-values de cession de titres HQLA et EIRLESS (+3,0 M€ à fin juin 2019 avant impôts) ;
- l'écart de valorisation de portefeuille titre lié à IFRS9 (+14,3 M€ à fin juin 2019 avant impôts) ;
- la provision sur les encours PEL/CEL (-4,9 M€ avant impôts) ;
- l'ajustement de valorisation liée au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés XVA (-0,7 M€ avant impôts) ;
- le dividende Crédit Logement (+7,4 M€ avant impôts) ;
- la macro couverture (-0,7 M€ avant impôts) ;

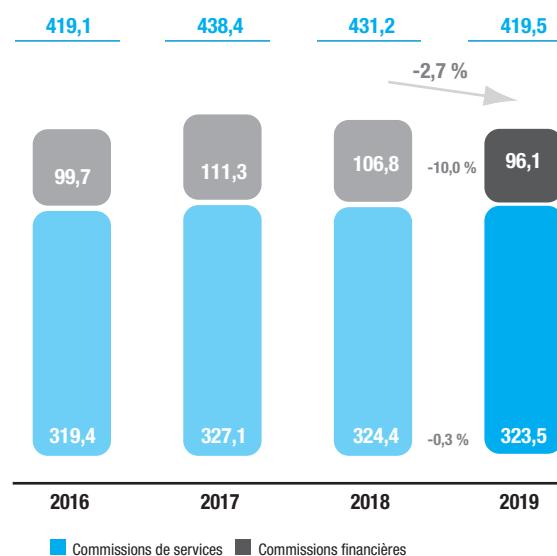
- les reprises exceptionnelles sur le portefeuille de litige (+6,1 M€ avant impôts) ;
- la reprise de provision liée à la TVA sur Avis Tiers Détenteurs (+10,6 M€ avant impôts)

Après retraitement de ces éléments, le PNB du Groupe s'inscrit en repli de -3,6 % à 868,5 M€ (900,6 M€ à fin juin 2018). La marge nette d'intérêts retraitée de ces éléments s'inscrit en repli de -5,0 %, impactée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas.

Commissions nettes

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Les commissions nettes consolidées sont en baisse de -2,7 %. Retraitées de la reprise de provision sur la TVA liée aux Avis Tiers Détenteurs, elles affichent une baisse de -5,1 %.

Les frais généraux

(en millions d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
Charges de personnel	-339,1	-351,1	-3,4
Impôts et taxes	-33,5	-30,2	+11,1
Autres charges de fonctionnement	-226,9	-238,1	-4,7
Amortissements	-47,7	-34,8	+37,1
TOTAL FRAIS GENERAUX	-647,3	-654,2	-1,1

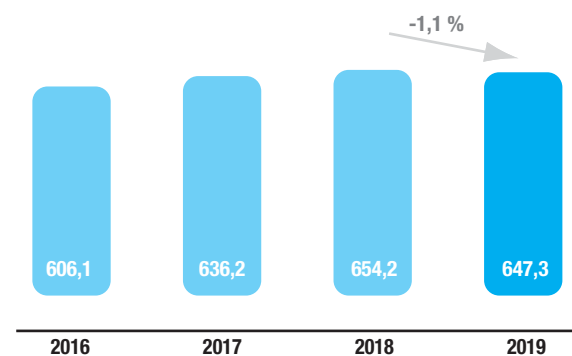
Les frais généraux sont en baisse de -1,1 % par rapport à juin 2018 :

- les frais de personnel sont en diminution de -3,4 % ;
- les impôts et taxes sont en augmentation de +11,1 % ;
- les autres charges de fonctionnement sont en diminution (-4,7 %)
- les amortissements sont en progression (+37,1 %)

Charges d'exploitation (non retraité)

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



A fin juin 2019, le Groupe compte 7 543 collaborateurs en activité. Les effectifs s'inscrivent ainsi en légère diminution de -0,5 %.

	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
Effectif en activité proraté Groupe	7 543	7 582	-0,5

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
PNB	907,5	952,3	-4,7
Frais généraux	-647,3	-654,2	-1,1
RBE	260,2	298,1	-12,7

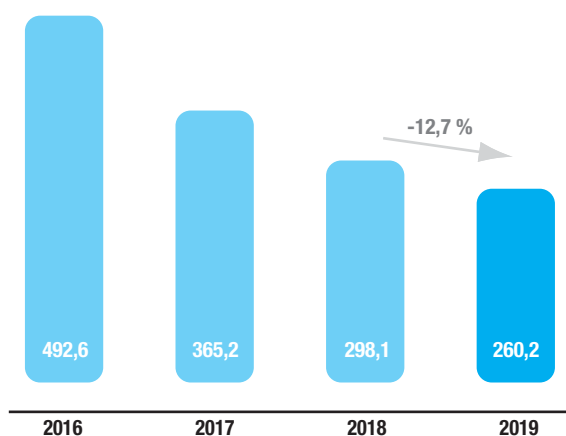
Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 260,2 M€, en baisse de -12,7 % par rapport à juin 2018. Retraité des éléments précités, le RBE s'inscrit alors en diminution de -10,3 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 71,3 %. Retraité, il s'élève à 74,5 % contre 72,6 % en juin 2018 soit une hausse de +1,90 points.

Résultat brut d'exploitation

(au 30 juin)

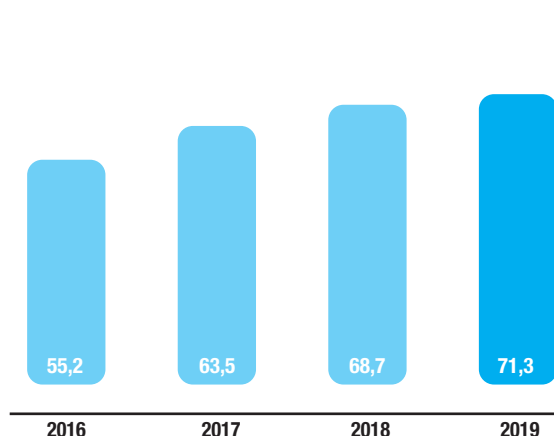
Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Coefficient d'exploitation

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
Charge nette du risque totale	-19,5	-6,8	+186,8
Encours de crédits bruts (bilan)	49 124,0	47 290,3	+3,9
Coût du risque sur encours	0,08 %	0,03 %	+0,05 pt

La charge de risque consolidée du Groupe Crédit du Nord s'élève à 19,5 M€ contre 6,8 M€ à fin juin 2018.

Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, le taux de coût du risque s'affiche à 0,08 %, soit une légère hausse faciale de 5 points de base par rapport au premier semestre 2018.

Le faible niveau du coût du risque s'explique par des éléments ponctuels et notamment par le recalibrage des paramètres des modèles de provisionnement. Retraité de ces éléments, le coût du risque du semestre ressortirait en baisse à 35 M€ contre 47 M€ au premier semestre 2018, à retraitements identiques.

Sur le marché de l'entreprise, le premier semestre 2019 reste à un niveau contenu, légèrement en dessous de celui de 2018 affecté par deux dossiers représentant à eux seuls 21,8 M€ de CNR. On notera sur le deuxième trimestre un léger amorcement des entrées en défaut sur ce marché.

Sur les marchés du particulier et du professionnel, la charge de risque est quant à elle en retrait de 27 % par rapport à 2018. Retraité du recalibrage des paramètres du modèle de provisionnement statistique et des

événements exceptionnels (10,4 M€ pour le premier semestre 2019 et 16,9 M€ pour le premier semestre 2018), le coût du risque confirme une baisse encore plus marquée à hauteur de 33 %, reflétant une assiette de défaut moindre et des recouvrements plus performants.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux S3 net des sûretés progresse pour se situer à 79,3 %, avec un niveau d'encours en défaut globalement en baisse (-4,4 % en 6 mois).

Le taux de provisionnement des encours sains S1+S2 se situe quant à lui à 0,32 %, en léger recul de 3 points de base par rapport au premier semestre 2018. La CNR sur ce périmètre est un produit de 6,6 M€ pour le premier semestre, dû notamment :

- aux recalibrages des modèles qui ont généré un produit net de 2,5 M€ ;
- au passage à la PD Life Time (PD 1Y auparavant) sur le marché corporate qui s'est traduit par un produit de 2,4 M€ ;
- au passage en défaut d'une contrepartie qui a générée à elle seule une reprise de provision de 3,2 M€.

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018	Variation % 2019/2018
Créances douteuses et contentieuses S3 (montant brut bilan)	2 173,2	2 273,6	-4,4
Dépréciations sur créances individualisées S3 bilan	-1 192,1	-1 238,0	-3,7
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts bilan	4,4 %	4,7 %	-0,3 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours défaut bilan	79,3 %	77,9 %	1,4 pt

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018	Variation % 2019/2018
Créances saines (bilan)	46 950,8	45 998,6	+2,1
Dépréciations sur créances individualisées S1+ S2 bilan	-150,9	-159,1	-5,2
Taux de provisionnement des encours sains S1 + S2 bilan	0,32 %	0,35 %	-0,03 pt

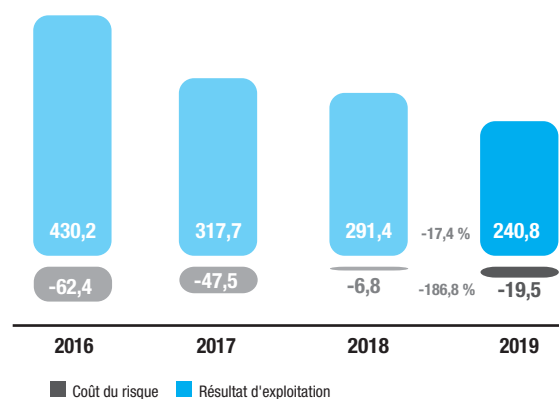
Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord s'élève à 240,8 M€, en baisse de -17,4 % par rapport à juin 2018. Retraité, le résultat d'exploitation ressort en diminution de -15,9 %.

Résultat d'exploitation

(au 30 juin)

Périmètre Groupe consolidé (en M€)



Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
RBE	260,2	298,1	-12,7
Coût du risque	-19,5	-6,8	+186,8
RESULTAT D'EXPLOITATION	240,8	291,4	-17,4
Résultat en équivalence	19,7	20,8	-5,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,7	0,7	ns
RESULTAT COURANT AVANT IS	261,1	312,8	-16,5

Le résultat net

A fin juin 2019, le résultat net part du Groupe s'affiche à 171,7 M€, en baisse de -19,5 % par rapport à juin 2018.

Retraité des éléments précités, le résultat net part du Groupe ressort en baisse de -17,7 %.

(en millions d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Variation % 2019/2018
RESULTAT COURANT AVANT IS	261,1	312,8	-16,5
Impôt sur les sociétés	-89,4	-99,6	-10,2
RESULTAT NET PART DU GROUPE	171,7	213,2	-19,5

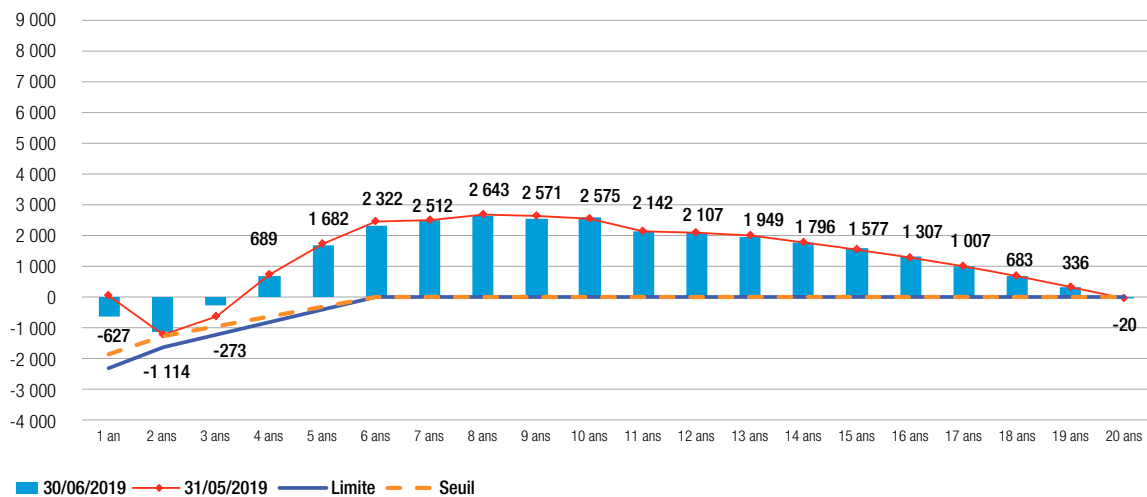
La solvabilité et la liquidité

Le Groupe CDN a réaffirmé son appétence nulle pour les risques structurels de taux et de liquidité, dans le cadre de la présentation de son appétit pour le risque. Le pilotage ALM est opéré sous une gouvernance caractérisée par une organisation parfaitement centralisée avec un organe unique de décision et un encadrement strict de ses positions, tant au travers de limites internes que réglementaires. Le Groupe CDN est considéré comme établissement de catégorie 1 au regard de la BCE. A ce titre, il est supervisé sur base

individuelle et se trouve soumis à l'exercice du STE et de l'ILAAP concernant le risque de liquidité.

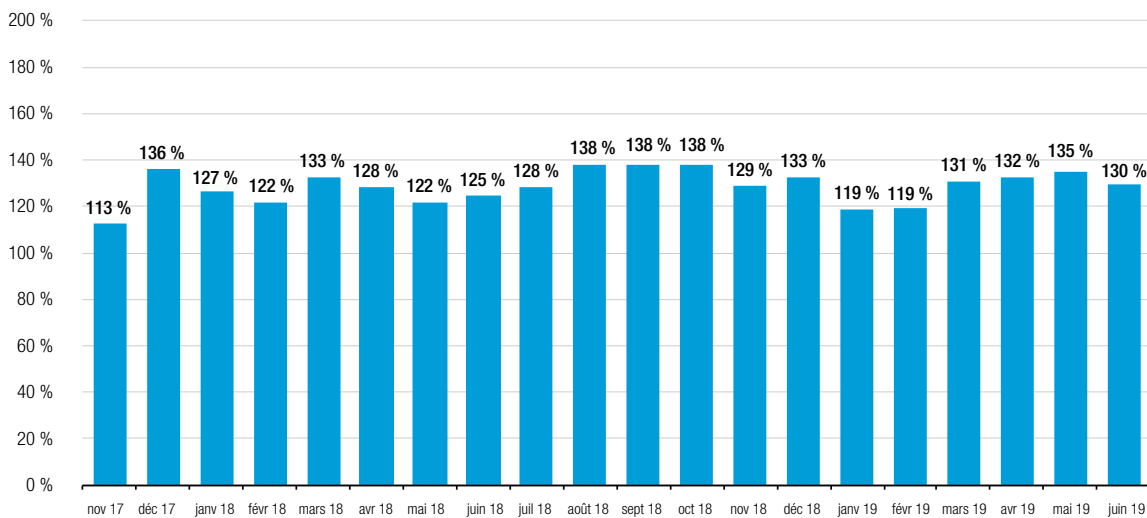
L'accroissement rapide des encours de dépôts bilantiels et le recours accru à des financements collatéralisés permettent de positionner le Groupe dans une situation saine en termes de refinancement. Les positions de liquidité sont excédentaires sur les maturités supérieures à trois ans et toujours supérieures aux limites notifiées par le Comité Financier du Groupe SG au 30 juin 2019.

GAP de liquidité LT du Groupe



Le Groupe CDN maintient par ailleurs une position réglementaire en ligne avec les objectifs définis par le Groupe SG : un LCR supérieur à 110 % (130 % à fin T2) et un NSFR supérieur à 102 %.

LCR Groupe Crédit du Nord



Les positions de taux sont pour leur part encadrées par des limites internes exprimées en sensibilité de la valeur actualisée de la position modélisée. L'atteinte de seuils notifiés par le Comité Financier du Groupe SG donne systématiquement lieu à la mise en place de couvertures permettant de maintenir une exposition résiduelle très faible du bilan. Au 30 juin 2019, l'ensemble des limites relatives aux indicateurs de risque de taux étaient respectées.

Les productions ALM sont réalisées par une équipe centrale qui officie sous les principes de gouvernance

définis par le Groupe Société Générale. L'ensemble des métriques produites sont reportées aux équipes DFIN/ALM, DFIN/GTR et RISQ/ALM, avec lesquelles les équipes du CDN travaillent en étroite collaboration. L'outil Fusion Risk utilisé par CDN ainsi que l'architecture IT propre aux productions ALM et réglementaires font l'objet d'un corpus documentaire complet et donnent lieu aux évolutions nécessaires pour satisfaire aux exigences de robustesse et de sécurisation du processus de production.

Perspectives

Dans un contexte de marché contraint et face à la poursuite des mutations de son environnement (évolution des usages clients, émergence de nouveaux acteurs), le Crédit du Nord entend poursuivre sa transformation en confirmant son positionnement singulier et son engagement : contribuer au développement économique de tous les acteurs qui entreprennent au cœur des territoires.

Crédit du Nord réaffirme sa stratégie autour de 3 ambitions :

- **Être la banque de ceux qui entreprennent**, en agrégeant le plus haut niveau d'expertise pour une plus grande satisfaction ;
- **Être la banque à la bonne distance humaine et digitale**, en garantissant la proximité physique et le meilleur du digital, à travers un modèle relationnel adapté à chaque client ;
- **Être une banque qui fonctionne en circuits courts**, au plus proche des acteurs de l'économie locale en région, et avec des équipes autonomes dans la prise de décision pour s'engager rapidement aux côtés de nos clients.

La fin d'année 2019 et les premiers mois de 2020 verront la mise en œuvre progressive des transformations attendues.

Notre dispositif commercial continue son adaptation en proposant de nouveaux formats d'agences, la poursuite de la création de nouveaux métiers spécialisés, une part significative de notre force de vente désormais équipée pour le nomadisme et des services de banque à distance enrichis.

Notre offre va continuer à s'élargir avec la concrétisation de nouveaux partenariats, portés sur notre nouvelle vitrine digitale. L'assurance et la prévoyance seront également mises en avant pour renforcer notre positionnement de banquier-assureur afin d'accompagner nos clients sur l'ensemble de leurs besoins.

Enfin, une part significative de nos efforts sera consacrée à l'accompagnement de nos collaborateurs dans la transformation, à travers une série d'initiatives visant à anticiper les évolutions à venir des métiers de la banque.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

1. Un cadre sécurisé

Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2017 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

2. Les risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre

les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Fusion Risk » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Le Groupe CDN est désormais sur une infrastructure informatique et une maintenance SG communes aux différents outils ALM du Groupe SG qui permet de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Fusion Risk Groupe SG.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « Fusion Risk ». Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « Basyliq » permettant au Groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité 1 (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilanciées par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre

2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à plusieurs chocs de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité de la VAN est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Elle est encadrée par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation

des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

Le Comité Financier Groupe SG a validé en 2018 la mise en application du nouveau dispositif de pilotage du risque de taux du Banking Book. Les indicateurs d'encadrement et de pilotage sont :

- Sensibilité de la VAN à des chocs de +10 bps et -10 bps (y compris modèles taux dépendants)
- Sensibilité de la VAN selon des 2 scenarii stressés identiques à ceux définis par RISQ/MAR pour l'encadrement du risque de taux des activités de marché.

Le Groupe Crédit du Nord a mis en œuvre ce nouveau cadre de pilotage du risque de taux dès le 30/06/2018.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

2- Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

3- Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro-économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2018.

1- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction

de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

2- Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

1- Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des reportings...) ;
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) ;
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêt, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2. Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non-respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés

conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3. Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opérationnels qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans une **base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opérationnels et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

Glossaire des principaux termes techniques utilisés

Tableau des acronymes

Acronyme	Définition	Glossaire
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i>	Directive européenne sur les fonds propres réglementaires
EAD	<i>Exposure at Default</i>	Valeur exposée au risque
EL	<i>Expected Loss</i>	Perte attendue
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>	Ratio de liquidité à court terme
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>	Ratio structurel de liquidité à long terme
PD	<i>Probability of Default</i>	Probabilité de défaut
RWA	<i>Risk Weighted Assets</i>	Actifs risqués pondérés
ROE	<i>Return on Equity</i>	Rendement des capitaux propres
VaR	<i>Value at Risk</i>	Valeur en Risque

Accord de compensation : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Action : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Appétit pour le risque : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Bâle 1 (les Accords de) : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être

supérieur à 8 %. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Bâle 2 (les Accords de) : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Bâle 3 (les Accords de) : évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats – n° 4 – mai 2012). Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Bénéfice net par action : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Coût du risque commercial en points de base : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période. La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations-Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

CRD3 (Capital Requirement Directive) : directive européenne sur les exigences en fonds propres, intégrant les dispositions dites Bâle 2 et 2.5, notamment au titre du risque de marché : amélioration de la prise en compte du risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et réduction du caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRR/CRD4 (Capital Requirement Regulation) : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Décote (haircut) : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

Dépréciation : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Dérivé : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises...) ou non financier (matières premières, denrées agricoles...). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (warrants, certificats, EMTN structurés...) ou sous forme de contrats (forwards, options, swaps...). Les contrats dérivés cotés sont appelés Futures.

EAD – Exposure at default : exposition en cas de défaut, exposition encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie.

Émission structurée ou produit structuré : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

Expected losses (EL) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles

Fonds propres Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 1 : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 2 : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) : processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus. Investment grade : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - Ratio de liquidité à court terme) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, FitchRatings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio - Ratio structurel de liquidité à long terme) : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio global ou Ratio de solvabilité : rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

Ratio Common Equity Tier 1 : rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/ CRR. Les fonds propres Common Equity Tier 1 ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

Ratio Core Tier 1 : rapport entre les fonds propres Core Tier 1 et les actifs risqués.

Ratio de levier : le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1) et le bilan/ hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en oeuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

Return On Equity (ROE - Rendement des capitaux propres) : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. De par leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'antitransformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

Risk Weighted Assets (RWA) : encours pondérés en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

Sûreté réelle : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

Taux brut d'encours douteux : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Taux de couverture des encours douteux : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Titrisation : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

Valeur en Risque (VaR – Value at Risk) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

3. Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Caisse et banques centrales	3.5	10 567,1	9 660,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2, 3.4	529,2	443,9
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 509,1	1 147,6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3, 3.4	4 151,9	4 430,1
Titres au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	8,7	8,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	9 917,7	10 196,9
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3.5, 3.8, 3.9	44 312,4	42 925,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		258,7	226,7
Actifs d'impôts	6.2	20,7	43,7
Autres actifs	4.3	303,1	256,8
Actifs non courants destinés à être cédés	2.3	0,2	0,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence		209,2	226,1
Immobilisations corporelles et incorporelles*	7.3	691,7	577,8
Ecarts d'acquisition	2.2	508,0	508,0
TOTAL		72 987,9	70 651,8

* A compter du 1^{er} janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif des droits d'utilisation des biens loués dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles » (cf. Note 1.2).

Passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1, 3.2, 3.4	571,3	695,1
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	488,4	242,0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.6, 3.9	15 560,2	14 524,7
Dettes envers la clientèle	3.6, 3.9	46 012,9	43 509,5
Dettes représentées par un titre	3.6, 3.9	3 888,7	5 262,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 318,6	1 141,8
Passifs d'impôts ⁽¹⁾	6.2	198,8	279,2
Autres passifs*	4.3	984,4	846,3
Provisions	3.8, 7.2	158,2	167,2
Dettes subordonnées	3.6, 3.9	450,2	450,2
TOTAL DETTES		69 631,6	67 118,3
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées		1 614,5	1 522,8
Réserves consolidées		1 546,5	1 561,1
Résultat de l'exercice		171,7	419,1
Sous-total		3 332,7	3 503,0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23,6	30,4
Sous-total capitaux propres part du Groupe		3 356,3	3 533,4
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 356,3	3 533,5
TOTAL		72 987,9	70 651,8

* A compter du 1^{er} janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiement des loyers (cf. Note 1.2).

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1.2).

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2019	31/12/2018	1 ^{er} semestre 2018
Intérêts et produits assimilés	3.7	602,1	1 198,8	606,6
Intérêts et charges assimilées	3.7	-160,8	-266,2	-130,4
Commissions (produits)	4.1	476,1	960,4	479,2
Commissions (charges)	4.1	-56,6	-101,5	-48,0
Résultat net des opérations financières		42,5	123,9	42,9
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	3.1	31,8	100,0	25,0
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	3.3	10,7	23,9	17,9
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		-	-	-
Produits des autres activités	4.2	14,6	26,2	13,8
Charges des autres activités	4.2	-10,4	-32,8	-11,9
Produit net bancaire		907,5	1 908,8	952,3
Frais de personnel	5	-339,1	-692,0	-351,1
Autres frais administratifs	7.1	-260,5	-520,7	-268,2
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-47,7	-75,5	-34,8
Total frais généraux		-647,3	-1 288,2	-654,2
Résultat brut d'exploitation		260,2	620,5	298,1
Coût du risque	3.8	-19,5	-70,0	-6,8
Résultat d'exploitation		240,8	550,5	291,4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		19,7	40,7	20,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,7	0,8	0,7
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	2.2	-	-	-
Résultat avant impôt		261,1	592,1	312,8
Impôts sur les bénéfices	6	-89,4	-172,9	-99,6
Résultat net de l'ensemble consolidé		171,7	419,1	213,2
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE		171,7	419,1	213,2
Résultat par action ordinaire (en euros)		1,54	3,77	1,92
Nombre d'actions composant le capital		111 282 906	111 282 906	111 282 906

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Résultat net	171,7	419,1	213,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	3,4	-28,9	-13,1
Ecart de conversion	-	-	-
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	-	-	-
<i>Reclassement en résultat</i>	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	-3,1	-33,6	-15,9
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	-0,1	-9,2	2,2
<i>Reclassement en résultat</i>	-3,0	-24,4	-18,1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-0,1	-0,3	-0,1
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	-0,1	-0,3	-0,1
<i>Reclassement en résultat</i>	-	-	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	9,2	-6,4	-2,4
Autres éléments	-	0,1	-0,5
Impôts liés	-2,6	11,3	5,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-10,2	3,0	4,6
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-6,1	-0,1	1,0
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	0,9	8,4	5,1
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-8,8	0,1	0,1
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts liés	3,6	-5,3	-1,6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6,8	-25,9	-8,5
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	164,9	393,2	204,7
<i>Dont part du Groupe</i>	164,9	393,2	204,7
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-	-

Evolution des capitaux propres

(en millions d'euros)

	Capital et réserves liées			Total
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2018	890,3	849,5	-	1 739,8
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	1,5	-	1,5
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-
Distribution S1 2018 ⁽¹⁾	-	-228,1	-	-228,1
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations sans perte de contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-226,6	-	-226,6
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Autres variations	-	8,2	-	8,2
Résultat S1 2018	-	-	-	-
Sous-total	-	8,2	-	8,2
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	890,3	631,1	-	1 521,4
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	1,4	-	1,4
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-
Distribution S2 2018	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations sans perte de contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	1,4	-	1,4
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Autres variations	-	0,1	-	0,1
Résultat S2 2018 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Sous-total	-	0,1	-	0,1
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018	890,3	632,6	-	1 522,9
Affectation du résultat	-	431,7	-	431,7
Autres reclassements	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2019	890,3	1 064,3	-	1 954,6
Augmentation de capital	-	-	-	-
Elimination des titres auto-détenus	-	-	-	-
Emissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	0,4	-	0,4
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-
Distribution S1 2019 ⁽¹⁾	-	-340,5	-	-340,5
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations sans perte de contrôle	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-340,1	-	-340,1
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Résultat S1 2019	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019	890,3	724,2	-	1 614,5

(1) Le montant des dividendes distribués au cours du 1^{er} semestre 2019 s'élève à 340,5 millions d'euros. Par ailleurs, la charge d'intérêts brute d'impôts sur les titres super-subordonnés émis, assimilée à une distribution de dividendes, est de 1,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2019, le capital social du Crédit du Nord SA entièrement libéré s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes (nets d'impôts) comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres consolidés
		qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total		Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
1 572,2	-	50,1	6,1	56,2	3 368,2	-	-	-	3 368,2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1,3	-	-	-	-	-1,3	-	-	-	-1,3
-	-	-	-	-	1,5	-	-	-	1,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-228,1	-	-	-	-228,1
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1,3	-	-	-	-	-227,9	-	-	-	-227,9
-	-	-10,7	4,6	-6,1	-6,1	-	-	-	-6,1
-8,5	-	-	-	-	-0,3	-	-	-	-0,3
-	213,2	-	-	-	213,2	-	-	-	213,2
-8,5	213,2	-10,7	4,6	-6,1	206,8	-	-	-	206,8
-	-	-2,4	-	-2,4	-2,4	-	-	-	-2,4
-	-	-2,4	-	-2,4	-2,4	-	-	-	-2,4
1 562,4	213,2	37,0	10,7	47,7	3 344,7	-	-	-	3 344,7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1,3	-	-	-	-	-1,3	-	-	-	-1,3
-	-	-	-	-	1,4	-	-	-	1,4
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1,3	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1
-	-	-11,8	-1,6	-13,4	-13,4	-	-	-	-13,4
-	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1
-	205,9	-	-	-	205,9	-	-	-	205,9
-	205,9	-11,8	-1,6	-13,4	192,6	-	-	-	192,6
-	-	-4,0	-	-4,0	-4,0	-	-	-	-4,0
-	-	-4,0	-	-4,0	-4,0	-	-	-	-4,0
1 561,1	419,1	21,2	9,1	30,3	3 533,4	-	-	-	3 533,5
-12,6	-419,1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 548,5	-	21,2	9,1	30,3	3 533,4	-	-	-	3 533,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	0,4	-	-	-	0,4
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-2,0	-	-	-	-	-342,5	-	-	-	-342,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-2,0	-	-	-	-	-342,1	-	-	-	-342,1
-	-	-5,7	-10,2	-15,9	-15,9	-	-	-	-15,9
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	171,7	-	-	-	171,7	-	-	-	171,7
-	171,7	-5,7	-10,2	-15,9	155,8	-	-	-	155,8
-	-	9,2	-	9,2	9,2	-	-	-	9,2
-	-	9,2	-	9,2	9,2	-	-	-	9,2
1 546,5	171,7	24,7	-1,1	23,6	3 356,3	-	-	-	3 356,3

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net (I)	171,7	419,1	213,2
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	48,7	75,5	35,1
Dotations nettes aux provisions	-65,1	-135,2	-86,9
Quote-part de résultat lié aux entreprises mises en équivalence	-19,7	-40,7	-20,8
Variations des impôts différés	10,4	7,8	4,4
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées			
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	-3,3	-15,9	-14,5
Autres mouvements	226,7	192,7	175,2
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	197,6	84,2	92,5
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	-14,7	-63,7	-13,7
Opérations interbancaires	1 307,0	3 017,3	1 964,7
Opérations avec la clientèle	1 251,0	-556,5	115,4
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	-1 443,0	-1 581,0	-2 655,9
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-206,6	25,2	-14,3
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	893,7	841,3	-603,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)	1 263,1	1 344,6	-298,1
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	52,2	219,4	56,7
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-52,7	-97,8	-49,4
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-0,5	121,6	7,3
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-342,5	-230,7	-229,4
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-66,0	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	-342,5	-296,7	-229,4
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	920,1	1 169,5	-520,1
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 686,6	8 517,3	8 517,3
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	9 660,2	8 444,0	8 444,0
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	26,5	73,3	73,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	10 606,8	9 686,7	7 997,2
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	10 567,1	9 660,2	7 873,7
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	39,6	26,5	123,5
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	920,1	1 169,5	-520,1

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

4. Notes annexes aux états financiers consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 juillet 2019.

Note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	48	Note 4 Autres activités	74
		4.1 Produits et charges de commissions	74
		4.2 Produits et charges des autres activités	74
		4.3 Autres actifs et autres passifs	75
Note 2 Consolidation	55	Note 5 Charges et avantages du personnel	76
2.1 Périmètre de consolidation	55	5.1 Frais de personnel	76
2.2 Ecart d'acquisition	55	5.2 Détail des provisions sur avantages du personnel	76
2.3 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	56	5.3 Détail de l'attribution d'actions de performance	76
Note 3 Instruments financiers	57	Note 6 Impôts sur les bénéfices	78
3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	57	6.1 Détail de la charge d'impôt	78
3.2 Instruments financiers dérivés	59	6.2 Détail des actifs et passifs d'impôt	79
3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	60	Note 7 Autres informations	80
3.4 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur	62	7.1 Autres frais administratifs	80
3.5 Prêts, créances et titres au coût amorti	67	7.2 Provisions	81
3.6 Dettes	68	7.3 Immobilisations corporelles et incorporelles	81
3.7 Produits et charges d'intérêts	69	Note 8 Gestion des risques associés aux instruments financiers	87
3.8 Dépréciations et provisions	70		
3.9 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	73		

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

1. Introduction



Référentiel Comptable

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standards*) 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces notes doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils figurent dans le Document de référence au titre de l'exercice 2018.

Le changement le plus significatif apporté aux règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés est l'application, depuis le 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2019. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. Nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019



IFRS 16 « Contrats de location »

IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux risques fiscaux »

Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »

Améliorations annuelles (2015-2017)

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 définit, en remplacement de la norme IAS 17, de nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 telle qu'adoptée par l'Union européenne en date du 31 octobre 2017. Les dispositions de la norme IFRS 16 n'ont pas été appliquées par le Groupe par anticipation au cours de la période antérieure. En conséquence, les principes comptables applicables aux contrats de location ainsi que les informations fournies pour ces contrats dans les notes annexes ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Principes comptables de la norme IFRS 16

Reconnaissance au bilan des contrats de location

Pour tout contrat, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

Les principes comptables détaillés sont présentés dans la Note 7.3.

Champs d'application

Compte tenu des activités du Groupe, ces principes s'appliquent uniquement aux baux immobiliers. Le Groupe a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de location portant sur des immobilisations incorporelles (logiciels par exemple).

Modalités de transition

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux marginaux d'endettement en vigueur à cette date (taux déterminés selon les modalités décrites dans la Note 7.3), en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés à l'actif pour un montant égal à celui de la dette locative.

Les baux qui ont une durée résiduelle de moins de 12 mois et les baux qui sont en situation de tacite reconduction en date du 1^{er} janvier 2019 sont considérés comme des baux de courte durée (contrats inférieurs à un an) et ne sont pas reconnus au bilan, conformément à la possibilité offerte par la norme dans les modalités de transition.

En application des dispositions de la norme IFRS 16 relatives à l'approche rétrospective modifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Impacts de la première application de la norme IFRS 16

La première application de la norme IFRS 16 s'est traduite par la comptabilisation d'une dette locative et d'un actif représentatif des droits d'utilisation pour 108,6 millions d'euros. La dette locative est comptabilisée dans le poste Autres passifs et les droits d'utilisation sont classés parmi les immobilisations corporelles, à l'exception des contrats de location inclus dans un groupe d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente qui sont présentés dans des rubriques dédiées au sein

du bilan consolidé. En date du 1^{er} janvier 2019, l'impact de cette première application est sans incidence sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette locative, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'actif est égale à celle du passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent la constatation d'un impôt différé.

Impacts au bilan au 1^{er} janvier 2019

(en millions d'euros)	01/01/2019
ACTIF	
Autres actifs	
Actifs non courants destinés à être cédés	
Immobilisations corporelles et incorporelles	108,6
dont Droits d'utilisation ⁽¹⁾	108,6
dont Franchises de loyers	-
Autres	-
Total impacts IFRS 16	108,6
PASSIF	
Autres passifs	108,6
dont Franchises de loyers	
dont Dette locative ⁽¹⁾	108,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-
Total impacts IFRS 16	108,6

(1) Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a comptabilisé des droits d'utilisation et une dette locative pour 108,6 millions d'euros. Les droits au bail associés aux contrats de location au 31 décembre 2018 pour 28,6 millions d'euros sont désormais traités comme une composante du droit d'utilisation.

Réconciliation des paiements minimaux futurs à verser comptabilisés au 31 décembre 2018 avec la dette locative reconnue au 1^{er} janvier 2019

Le tableau ci-après vise à réconcilier :

- les paiements minimaux futurs à verser associés aux contrats de location simple portant sur des actifs corporels utilisés par le Groupe au 31 décembre 2018 ; et
- la dette locative comptabilisée au bilan au 1^{er} janvier 2019 en application de la norme IFRS 16.

(en millions d'euros)	
Paiements minimaux futurs à verser sur les contrats de location simple au 31/12/2018 ⁽¹⁾	120,8
Contrats de location non reconnus au bilan sous IFRS 16 ⁽²⁾	11,2
Dette locative non actualisée au 01/01/2019	109,6
Effet d'actualisation	-1
Taux d'actualisation ⁽³⁾	0,92 %
Dette locative actualisée au 01/01/2019	108,6

(1) Cf. Note 7.1 « Autres frais administratifs » du Document de Référence au 31 décembre 2018.

(2) Contrats de location de courte durée ou de faible valeur.

(3) Le taux d'actualisation présenté dans le tableau ci-dessus correspond au taux d'emprunt marginal moyen pondéré.

IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur le résultat lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. La méthode utilisée devra être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Le processus de collecte, d'analyse et de suivi des incertitudes fiscales a été revu. Le Groupe Crédit du Nord n'a aucune provision pour risques fiscaux à inscrire aux passifs liés aux incertitudes des traitements relatifs à l'impôt sur le résultat.

Améliorations annuelles (2015-2017)

Publiées par l'IASB le 12 décembre 2017

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Partenariats », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coût d'emprunt ».

L'entrée en vigueur de l'amendement IAS 12 a conduit le Groupe à reclasser l'effet d'économie d'impôt liée au versement des rémunérations relatives aux instruments de capitaux propres (TSS et TSDI) en compte de résultat.

L'impact sur le 1^{er} semestre 2019 s'élève à une économie d'impôt de 0,7 millions d'euros.

Les amendements mentionnés ci-après n'ont aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »

Publiés par l'IASB le 12 octobre 2017

Les modifications apportées viennent préciser que la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'applique aux instruments financiers représentatifs d'intérêts dans des entreprises associées ou des coentreprises lorsque ces instruments financiers ne sont pas évalués par mise en équivalence.

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

Publiés par l'IASB le 7 février 2018

Ces amendements viennent clarifier la détermination des charges de retraite en cas de modifications, réductions et liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces situations, la norme prévoit actuellement que le coût net des actifs et passifs concernés soit réévalué.

Les amendements précisent que l'entité doit utiliser les hypothèses actuarielles corrigées issues de cette réévaluation pour déterminer le coût des services passés et les intérêts nets.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du fait d'une pratique groupe déjà alignée.

3. Normes comptables, amendements et interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes, amendements et interprétations qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2019. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter

du 1^{er} janvier 2020 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2019.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :



- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »
 - Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »
-
- IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Amendements à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises »

Publiés par l'IASB le 22 octobre 2018

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

Publiés par l'IASB le 31 octobre 2018

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

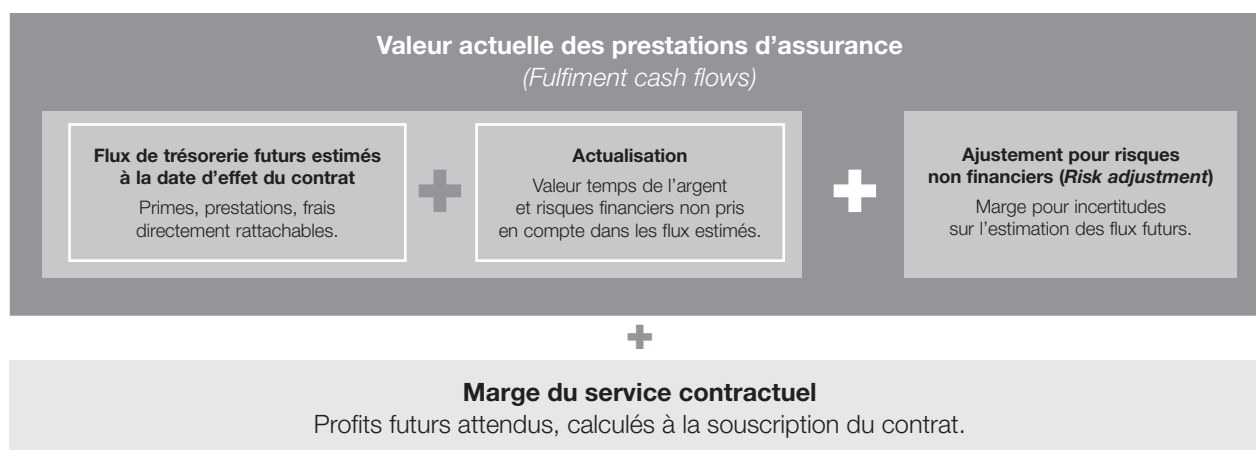
Publiée par l'IASB le 18 mai 2017

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« *Building Blocks Approach* ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.

Passif représentatif des contrats d'assurance



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

Mais la norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« *Variable Fee Approach* »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« *Premium Allocation Approach* ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ces modèles d'évaluation des passifs d'assurance devront être appliqués à des portefeuilles homogènes de contrats d'assurance dont la granularité sera déterminée en combinant trois axes :

- un regroupement des contrats exposés à des risques similaires et gérés ensemble,
- une répartition des contrats par année de souscription, et
- dès leur comptabilisation initiale, une distinction entre les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

L'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en oeuvre de la norme. Il est notamment proposé de différer d'un an sa date de première application qui serait ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

4. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ainsi que l'évaluation des dépréciations d'actifs, des provisions enregistrées au passif du bilan, des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition, des passifs liés aux incertitudes des traitements relatifs à l'impôt sur le résultat, ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du

périmètre des entités consolidées (notamment dans le cas des entités structurées) et pour l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Une **réforme** est **engagée** au niveau international pour renforcer les méthodes de fixation des indices puis remplacer les indices IBOR par **de nouveaux taux sans risque**.

Cette **réforme** pourrait avoir des conséquences comptables que ce soit sur l'évaluation des actifs et passifs identifiant ces indices de taux ou sur le traitement comptable des couvertures les affectant. Des réflexions sont en cours au niveau des organismes de régulation comptable (IASB ; FASB...) pour amender les textes comptables en vue de limiter les impacts sur les états financiers des entreprises concernées.

L'IASB a publié courant mai une proposition d'amendement en vue d'éviter que les incertitudes liées à la réforme des taux n'impactent les couvertures comptables en place (phase 1). De nouvelles propositions devraient intervenir prochainement en vue d'anticiper les impacts comptables indésirables liés à une transition vers les nouveaux indices de référence (phase 2). Le groupe participe en son nom propre ou au travers de plusieurs instances (au niveau français : FBF, ANC ; au niveau européen : EFRAG...) à la réflexion sur le sujet.

NOTE 2 Consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

2.1.1 Evolution du périmètre sur le premier semestre 2019

Sont retenues dans le périmètre de consolidation, les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et compte de résultat et du résultat brut d'exploitation.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2019 comprend 18 sociétés dont :

- 16 sociétés intégrées globalement ;
- 2 sociétés mises en équivalence, dont une société co-entreprise et une entité sous influence notable.

Le Crédit du Nord et la Société Marseillaise de Crédit exercent une activité de fourniture de services bancaires et financiers réglementés en Principauté de Monaco par

le biais de deux succursales. La décision a été prise de voir apporter par le Crédit du Nord et la Société Marseillaise de Crédit les actifs et les passifs affectés à l'activité de ces succursales à une société monégasque (la SAM SOCIETE DE BANQUE MONACO) constituée à cette fin au cours du 1^{er} semestre 2019.

Cette opération poursuit un objectif de renforcement de la présence du Groupe Crédit du Nord à Monaco par le regroupement de ses deux enseignes. Elle s'inscrit dans la continuité des actions de mutualisation menées à Monaco depuis 2017 par le Groupe et permettra de faire entrer dans le modèle de banque régionale du Crédit du Nord, les activités bancaires et financières réalisées à Monaco par le Groupe Crédit du Nord.

2.1.2 Evénements Post-clôture

Aucun événement post-clôture significatif n'est à signaler.

2.2 Ecart d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur le premier semestre 2019 des valeurs nettes des écarts d'acquisition au 30 juin 2019 :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31/12/2018	Acquisitions et autres augmentations	Cessions	Pertes de valeur	Valeur nette 30/06/2019
Banque Courtois	10,2	-	-	-	10,2
Banque Laydernier	12,8	-	-	-	12,8
Banque Kolb	22,3	-	-	-	22,3
Banque Tarneaud	3,3	-	-	-	3,3
Société Marseillaise de Crédit	454,2	-	-	-	454,2
Agences Fortis	5,2	-	-	-	5,2
TOTAL	508,0	-	-	-	508,0

2.3 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actifs	0,2	0,2
Immobilisations et écarts d'acquisition	0,2	0,2
Actifs financiers	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	-	-
Autres actifs	-	-
Passifs	-	-
Provisions	-	-
Passifs financiers	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Autres passifs	-	-

NOTE 3 Instruments financiers

3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Synthèse des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	308,4	322,3	237,6	255,8
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	220,8	-	206,4	-
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	249,0	-	439,3
TOTAL	529,2	571,3	443,9	695,1
<i>Dont titres reçus/données en pension livrée</i>	-	-	-	-

3.1.1 Portefeuille de transaction

Actif

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Obligations et autres titres de dettes		0,2
Actions et autres instruments de capitaux propres	2,2	1,6
Prêts, créances et pensions livrées		-
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	306,2	235,7
Autres actifs de transaction		-
TOTAL	308,4	237,6
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

Passif

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-
Emprunts et pensions livrées	-	-
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	322,3	255,8
Autres passifs de transaction	-	-
TOTAL	322,3	255,8

(1) cf. Note 3.2 « Instruments financiers dérivés ».

3.1.2 Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat

Détail des actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Obligations et autres titres de dettes	5,2	5,2
Actions et autres instruments de capitaux propres	215,6	201,1
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
TOTAL	220,8	206,4
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

Le Groupe Crédit du Nord ne détient aucun prêt, créance et pension livrée évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat au 30 juin 2019.

3.1.3 Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option

Actif

Le Groupe Crédit du Nord ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par résultat sur option au 30 juin 2019.

Passif

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du Groupe Crédit du Nord. La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un gain latent de 0,9 millions d'euros au 30 juin 2019 comptabilisé directement en capitaux propres portant ainsi le stock de gains et pertes attribuables au risque de crédit propre à -0,5 millions d'euros (cf « Etat du résultat net

et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et « Etat de l'évolution des capitaux propres »). Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du Groupe Crédit du Nord sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

Au 30 juin 2019, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (249 millions d'euros contre 439,3 millions d'euros au 31 décembre 2018) et leur montant remboursable à maturité (288,9 millions d'euros contre 478,6 millions d'euros au 31 décembre 2018) s'élève à -39,9 millions d'euros (contre -39,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

3.2 Instruments financiers dérivés

3.2.1 Instruments financiers dérivés de transaction

Détail des instruments financiers dérivés de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	266,4	292,2	192,6	222,6
Instruments de change	39,8	30,1	43,1	33,1
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
TOTAL	306,2	322,3	235,7	255,8

3.2.2 Instruments financiers dérivés de couverture

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

Détail des instruments financiers dérivés de couverture

(en millions d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur⁽¹⁾				
Instruments de taux d'intérêt	1 509,1	487,4	1 147,6	241,3
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	0,9	-	0,7
TOTAL	1 509,1	488,4	1 147,6	242,0

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et les passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme,

essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. La couverture de juste valeur est réalisée principalement sous forme de *swaps* permettant de se prémunir contre la variation des taux d'intérêts.

3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Synthèse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
Obligations et autres titres de dettes	4 108,0	4 377,4
Prêts, créances et pensions livrées	-	-
Sous-total Instruments de dettes	4 108,0	4 377,4
Actions et autres instruments de capitaux propres	43,9	52,7
TOTAL	4 151,9	4 430,1
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

3.3.1 Instruments de dettes

Mouvements sur les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1 ^{er} semestre 2019
Solde au 1^{er} janvier	4 377,4
Acquisitions/décaissements	622,3
Cessions/remboursements	-917,1
Transferts suite à reclassement vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	-
Variations de périmètre et autres	-14,7
Variations de juste valeur de la période	37,3
Variation des créances rattachées	2,8
Différences de change	-
SOLDE AU 30 JUIN	4 108,0

Décomposition des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1 ^{er} semestre 2019
Plus-values latentes	46,8
Moins-values latentes	-36,1
TOTAL	10,7

3.3.2 Instruments de capitaux propres

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

3.3.3 Gains ou pertes nets comptabilisés en résultat sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Plus ou moins-values de cessions sur instruments de dettes	3,3	15,9	14,5
Produits de dividendes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7,4	7,9	3,4
TOTAL	10,7	23,8	17,9

3.4 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

3.4.1 Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2019				31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	2,2	-	-	2,2	1,8	-	-	1,8
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	0,2	-	-	0,2
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	2,2	-	-	2,2	1,6	-	-	1,6
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	306,2	-	306,2	-	235,7	-	235,7
Instruments de taux d'intérêt	-	266,4	-	266,4	-	192,6	-	192,6
Instruments de change	-	39,8	-	39,8	-	43,1	-	43,1
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	-	6,0	214,8	220,8	-	5,2	201,1	206,4
Obligations et autres titres de dettes	-	5,2	-	5,2	-	5,2	-	5,2
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	0,8	214,8	215,6	-	-	201,1	201,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 060,7	1 047,3	43,9	4 151,9	4 205,0	172,4	52,7	4 430,1
Instruments de dettes	3 060,7	1 047,3	-	4 108,0	4 205,0	172,4	-	4 377,4
Instruments de capitaux propres	-	-	43,9	43,9	-	-	52,7	52,7
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	1 509,1	-	1 509,1	-	1 147,6	-	1 147,6
Instruments de taux d'intérêt	-	1 509,1	-	1 509,1	-	1 147,6	-	1 147,6
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR A L'ACTIF	3 062,9	2 868,6	258,7	6 190,2	4 206,8	1 560,9	253,8	6 021,6

3.4.2 Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2019				31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	322,3	-	322,3	-	255,8	-	255,8
Instruments de taux d'intérêt	-	292,2	-	292,2	-	222,6	-	222,6
Instruments de change	-	30,1	-	30,1	-	33,1	-	33,1
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	249,0	-	249,0	-	439,3	-	439,3
Dérivés de couverture	-	488,4	-	488,4	-	242,0	-	242,0
Instruments de taux d'intérêt	-	487,4	-	487,4	-	241,3	-	241,3
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	0,9	-	0,9	-	0,7	-	0,7
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF	-	1 059,7	-	1 059,7	-	937,1	-	937,1

3.4.3 Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions/ rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30/06/2019
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	201,1	0,5	-2,1	-	-	15,1	0,1	-	214,8
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	201,1	0,5	-2,1	-	-	15,1	0,1	-	214,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	52,7	-	-	-	-	-8,8	-	-	43,9
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	52,7	-	-	-	-	-8,8	-	-	43,9
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR A L'ACTIF	253,8	0,5	-2,1	-	-	6,3	0,1	-	258,7

Passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2018	Emissions	Rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30/06/2019
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU PASSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-

3.4.4 Méthodes de valorisation des instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la

contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfiques liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert, etc.) ;

- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs, etc.) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

Prêts et créances

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

3.5 Prêts, créances et titres au coût amorti

Synthèse des actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Dont dépréciation	Valeur au bilan	Dont dépréciation
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 917,7	-0,2	10 196,9	-0,2
Prêts et créances sur la clientèle	44 312,4	-1 343,0	42 925,1	-1 397,1
Titres de dettes	8,7	-	8,7	-
TOTAL	54 238,8	-1 343,2	53 130,7	-1 397,3
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	0,2	-	0,6	-

3.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires	336,8	441,0
Prêts et comptes ⁽¹⁾	9 513,1	9 666,4
Prêts subordonnés et participatifs	51,2	58,1
Titres reçus en pension livrée	-	0,5
Créances rattachées	16,7	31,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés avant dépréciation	9 917,7	10 197,1
Dépréciations pour risque de crédit	-0,2	-0,2
Réévaluation des éléments couverts	-	-
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 917,7	10 196,9

3.5.2. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	1 925,9	1 890,3
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	41 176,7	39 958,6
Opération de location-financement ⁽¹⁾	2 494,9	2 416,1
Créances rattachées	57,7	57,1
Titres reçus en pension livrée	0,1	0,1
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation	45 655,3	44 322,2
Dépréciations pour risque de crédit	-1 343,0	-1 397,1
Réévaluation des éléments couverts	-	-
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	44 312,4	42 925,1

(1) Au 30 juin 2019 le montant des créances classées en étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 2 173,1 millions d'euros contre 2 273,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.5.3. Titres

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics	-	-
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	8,7	8,7
Créances rattachées	-	-
Titres de dettes avant dépréciation	8,7	8,7
Dépréciation	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TITRES DE DETTES	8,7	8,7

Au 30 juin 2019, les titres au coût amorti se composent uniquement de certificats d'associations.

3.6 Dettes

3.6.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires	152,9	223,6
Dettes au jour le jour	205,6	221,3
Dettes à terme ⁽¹⁾	15 071,9	13 270,3
Dettes rattachées	7,2	8,1
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Titres donnés en pension livrée	122,7	801,4
TOTAL	15 560,2	14 524,7

(1) Dont 2 milliards au titre des tirages TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operation) au 30 juin 2019 contre 2 milliards au 31 décembre 2018.

3.6.2 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes d'épargne à régime spécial	13 820,0	13 435,6
A vue	11 145,7	10 780,6
A terme	2 674,3	2 655,0
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	27 988,2	26 235,9
Autres dépôts clientèle à terme ⁽²⁾	3 594,4	3 406,4
Dettes rattachées	94,9	29,7
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL DEPOTS CLIENTELE	45 497,5	43 107,6
Valeurs données en pension à la clientèle	26,0	-
Titres donnés en pension à la clientèle	489,4	402,0
TOTAL	46 012,9	43 509,5

(1) Dont 247,4 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales au 30 juin 2019 contre 161,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(2) Dont 16,7 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales au 30 juin 2019 contre 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.6.3 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Bons de caisse	0,4	0,5
Emprunts obligataires	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 886,5	5 260,4
Dettes rattachées	1,3	1,3
Réévaluation des éléments couverts	0,5	-
TOTAL	3 888,7	5 262,3
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>3 696,1</i>	<i>5 194,7</i>

3.7 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019			2018			1 ^{er} semestre 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au Coût Amorti	443,1	-93,0	350,1	853,3	-107,9	745,4	429,9	-51,0	378,9
Banques Centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes détenus /émis	-	0,3	0,3	-0,2	-1,7	-1,9	-0,2	-1,9	-2,1
Prêts /emprunts sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	17,4	-25,6	-8,2	-22,2	15,4	-6,8	-11,2	10,1	-1,1
Prêts /emprunts sur la clientèle	425,7	-65,2	360,5	875,7	-114,3	761,4	441,3	-55,4	385,9
Dettes subordonnées	-	-2,5	-2,5	-	-7,3	-7,3	-	-3,8	-3,8
Prêts /emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et valeurs reçues /données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	121,8	-67,8	54,0	259,8	-158,3	101,5	131,8	-79,4	52,4
Instruments financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	11,7	-	11,7	34,2	-	34,2	19,2	-	19,2
Opérations de location financement	25,5	-	25,5	51,4	-	51,4	25,7	-	25,7
Location financement immobilier	8,8	-	8,8	17,7	-	17,7	8,9	-	8,9
Location financement mobilier	16,7	-	16,7	33,7	-	33,7	16,8	-	16,8
Instruments financiers obligatoirement à la Juste Valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTERET	602,1	-160,8	441,3	1 198,8	-266,2	932,6	606,6	-130,4	476,2
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	<i>13,5</i>	<i>-</i>	<i>13,5</i>	<i>27,7</i>	<i>-</i>	<i>27,7</i>	<i>14,6</i>	<i>-</i>	<i>14,6</i>

(1) La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé en 2016 des opérations ciblées de refinancement à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO) assorties d'un taux d'intérêt dépendant de la performance des établissements emprunteurs en matière d'octroi de crédit. Les établissements ayant augmenté d'au moins 2,5 % leurs encours de prêts sur la période de référence allant de janvier 2016 à janvier 2018 bénéficient d'un taux réduit sur toute la durée de l'emprunt, correspondant au taux de la facilité de dépôt de l'Eurosystème. Au deuxième trimestre 2018, après confirmation de l'atteinte des objectifs fixés en matière d'octroi de crédit, la BCE a notifié aux établissements concernés l'application du taux d'intérêt réduit. Dans les comptes du groupe Crédit du Nord, cette réduction du taux d'intérêt a entraîné une modification rétroactive du taux d'intérêt effectif appliqué à la dette vis-à-vis de la BCE ; la valeur comptable de cette dernière a été ajustée par contrepartie d'un gain de 4 millions d'euros présenté parmi les « Intérêts et charges assimilées » dans le compte de résultat consolidé annuel.

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

3.8 Dépréciations et provisions

Synthèse des dépréciations et provisions

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dépréciation des Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	-	-
Dépréciation des Actifs financiers au coût amorti	-1 343,4	-1 397,5
<i>Prêts, créances et titres au coût amorti</i>	-1 343,2	-1 397,3
<i>Autres actifs au coût amorti</i>	-0,2	-0,2
Total Dépréciations des actifs financiers	-1 343,4	-1 397,5
Provisions sur Engagements de financement	20,6	18,7
Provisions sur Engagements de garantie	23,5	27,2
Total Provisions pour risques de crédit	44,1	45,9
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS NETTES	1 387,5	1 443,4

3.8.1 Dépréciations des actifs financiers

Détail des dépréciations d'actifs financiers

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres	Stock au 30/06/2019
Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-1 397,5	-193,8	187,2	-6,6	59,8	0,9	-1 343,4
Dépréciations sur encours sains (étape)	-86,4	-34,0	33,0	-1,0	-	-0,3	-87,7
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-72,9	-29,5	39,0	9,5	-	-	-63,4
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-1 238,2	-130,3	115,2	-15,1	59,8	1,2	-1 192,3
<i>Dont Créances de location financement et assimilées</i>	-75,8	-13,3	13,2	-0,1	1,4	1,0	-73,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-7,2	-1,7	1,1	-0,6	-	-0,3	-8,1
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-3,4	-1,3	1,5	0,2	-	-	-3,2
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-65,3	-10,3	10,6	0,3	1,4	1,3	-62,2
TOTAL	-1 397,5	-193,8	187,2	-6,6	59,8	0,9	-1 343,4

Variation des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours des actifs financiers

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2018	Production & Acquisition	Décomptabilisation (dont abandons de créances) & remboursements	Transfert entre étapes de dépréciation	Change et variations de périmètre	Stock au 30/06/2019
Actifs financiers à la Juste Valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-1 397,5	-100,4	154,5	-	-	-1 343,4
Dépréciations sur encours sains (étape)	-86,4	26,4	12,1	-39,8	-	-87,7
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-72,9	-28,2	6,9	30,8	-	-63,4
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-1 238,2	-98,6	135,5	9,0	-	-1 192,3
<i>Dont Créances de location financement et assimilées</i>	-75,9	-6,1	8,5	-	-	-73,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	-7,2	-2,0	1,1	-	-	-8,1
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	-3,4	-0,1	0,3	-	-	-3,2
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	-65,3	-4,0	7,1	-	-	-62,2
TOTAL	-1 397,5	-100,4	154,5	-	-	-1 343,4

3.8.2 Provisions pour risque de crédit

Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres	Stock au 30/06/2019
Engagements de financement	18,7	12,5	-10,5	2,0	-	-0,2	20,6
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	10,8	7,5	-6,9	0,6	-	-0,2	11,2
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	1,9	3,1	-1,4	1,7	-	-	3,6
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	6,1	1,9	-2,2	-0,3	-	-	5,8
Engagements de garantie	27,2	4,1	-9,0	-4,9	-	1,3	23,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	2,1	0,6	-0,9	-0,3	-	-	1,7
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	1,1	0,5	-0,5	-	-	-	1,1
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	24,0	3,0	-7,6	-4,6	-	1,3	20,7
TOTAL	45,9	16,6	-19,5	-2,9	-	1,1	44,1

Variation des provisions en fonction des mouvements sur les engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2018	Production & Acquisition	Décomptabilisation (dont abandons de créances) & remboursements	Transfert entre étapes de dépréciation	Change et variations de périmètre	Stock au 30/06/2019
Engagements de financement	18,7	8,9	-7,0	-	-	20,6
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	10,8	30,0	-4,8	-24,9	-	11,2
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	1,9	-18,3	-0,2	20,2	-	3,6
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	6,1	-2,9	-2,0	4,6	-	5,8
Engagements de garantie	27,2	4,4	-8,1	-	-	23,5
Dépréciations sur encours sains (étape 1)	2,1	4,1	-0,7	-3,8	-	1,7
Dépréciations sur encours dégradés (étape 2)	1,1	-6,1	-0,1	6,2	-	1,1
Dépréciations sur encours douteux (étape 3)	24,0	6,4	-7,3	-2,4	-	20,7
TOTAL	45,9	13,3	-15,1	-	-	44,1

3.8.3 Coût du risque

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Dotations nettes pour dépréciation	-6,6	-50,0	-5,4
Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Sur actifs financiers au coût amorti	-6,6	-50,0	-5,4
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	<i>-0,1</i>	<i>-5,8</i>	<i>-3,6</i>
Dotations nettes aux provisions	2,9	1,1	6,0
Sur engagements de financement	-2,0	-2,4	3,5
Sur engagements de garantie	4,9	3,5	2,6
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables	-18,0	-29,1	-10,4
Récupérations sur créances irrécouvrables	2,2	8,0	3,0
TOTAL	-19,5	-70,0	-6,8

3.9 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

3.9.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 917,7	9 957,8	10 196,9	10 089,7
Prêts et créances sur la clientèle	44 312,4	44 651,8	42 925,1	43 183,2
Titres de dettes	8,7	8,7	8,7	8,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI AU BILAN	54 238,8	54 618,3	53 130,7	53 281,6

3.9.2 Passifs financiers évalués au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit	15 560,2	15 568,7	14 524,7	14 525,0
Dettes envers la clientèle	46 012,9	46 071,4	43 509,5	43 568,8
Dettes représentées par un titre	3 888,7	3 888,6	5 262,3	5 258,8
Dettes subordonnées	450,2	735,8	450,2	710,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISES AU COUT AMORTI AU BILAN	65 912,0	66 264,5	63 746,7	64 063,5

NOTE 4 Autres activités

4.1 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019			2018			1 ^{er} semestre 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	5,7	-0,1	5,6	12,3	-0,2	12,1	6,3	-0,1	6,2
Opérations avec la clientèle	156,6	-	156,6	305,3	-	305,3	154,8	-	154,8
Opérations sur instruments financiers	11,3	-1,0	10,3	27,9	-4,2	23,7	13,5	-1,3	12,2
Opérations sur titres	2,1	-1,0	1,1	3,8	-4,1	-0,3	1,9	-1,3	0,6
Opérations sur marchés primaires	8,4	-	8,4	22,5	-	22,5	10,8	-	10,8
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0,8	-	0,8	1,6	-0,1	1,5	0,8	-	0,8
Engagements de financement et de garantie	13,2	-0,2	13,0	26,5	-0,5	26,0	13,1	-0,3	12,8
Prestations de services	289,3	-55,3	234,0	588,6	-96,6	492,0	291,5	-46,3	245,2
Commissions de gestion d'actifs	38,4	-	38,4	78,7	-	78,7	40,1	-	40,1
Commissions sur moyens de paiement	126,6	-	126,6	253,9	-	253,9	125,2	-	125,2
Commissions sur produits d'assurance	83,8	-	83,8	173,7	-	173,7	84,0	-	84,0
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	3,1	-	3,1	6,1	-	6,1	3,4	-	3,4
Autres commissions	37,4	-55,3	-17,9	76,2	-96,6	-20,4	38,8	-46,3	-7,5
TOTAL	476,1	-56,6	419,5	960,4	-101,5	858,9	479,2	-48,0	431,2

4.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019			2018			1 ^{er} semestre 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité de location immobilière ⁽¹⁾	0,9	-0,7	0,2	2,9	-2,5	0,4	2,2	-0,6	1,6
Activité de location mobilière	0,3	-	0,3	0,7	-	0,7	0,3	-	0,3
Autres activités	13,3	-9,7	3,6	22,6	-30,3	-7,7	11,3	-11,3	-
TOTAL	14,6	-10,4	4,2	26,2	-32,8	-6,6	13,8	-11,9	1,9

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 0,4 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 0,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

4.3 Autres actifs et autres passifs

4.3.1 Autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	51,4	43,9
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	1,1	1,4
Charges payées ou comptabilisées d'avance	34,6	33,6
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	216,3	178,1
TOTAL BRUT	303,4	257,0
Dépréciation	-0,3	-0,2
TOTAL NET	303,1	256,8

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers. Leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et produits à recevoir de commissions et des autres activités.

4.3.2 Autres passifs

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	77,3	99,9
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	15,7	12,4
Charges à payer sur engagements sociaux	150,9	119,1
Produits constatés d'avance	78,0	69,0
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	561,7	545,8
Dette locative ⁽³⁾	100,8	
TOTAL	984,4	846,3

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers. Leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et charges à payer de commissions et des autres activités.

(3) Dette locative reconnue au bilan depuis le 1^{er} janvier 2019 par application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. Note 1.2).

NOTE 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Frais de personnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Rémunérations du personnel	-206,7	-422,1	-209,6
Charges sociales et fiscales	-80,3	-166,9	-81,3
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-32,8	-65,1	-32,5
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	11,1	15,1	-2,4
Participation, intéressement, abondement et décôte	-31,5	-63,5	-30,4
Refacturation de frais de personnel	1,2	10,5	5,1
TOTAL	-339,1	-692,0	-351,1
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en action</i>	<i>-1,8</i>	<i>-3,4</i>	<i>-1,6</i>

5.2 Détail des provisions sur avantages du personnel

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Autres ⁽¹⁾	Stock au 30/06/2019
Provisions sur avantages du personnel	66,6	3,8	-13,3	-9,5	-1,9	6,1	1,0	62,3

(1) Les autres variations correspondent à 1 million d'euros reclassé en excédents d'actif, en raison d'une situation de surcouverture sur le régime IFC.

5.3 Détail de l'attribution d'actions de performance

Plan 2019 d'attribution gratuite d'actions Société Générale ⁽¹⁾

Autorisation des actionnaires	23/05/2018
Décision du Conseil d'Administration	13/03/2019
Nombre d'actions attribuées	119 011
Nombre d'actions restantes au 30/06/2019	118 779
Période d'acquisition des droits	13/03/2019 - 31/03/2022
Conditions de performance ⁽²⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	80,1 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Hors actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1^{er} janvier 2014 (dite population régulée).

(2) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le résultat net part du Groupe (RNPG) du Groupe Société Générale.

Plan 2019 d'attribution d'actions de performance Société Générale⁽¹⁾

Date d'Assemblée		23/05/2018
Date du Conseil d'administration		13/03/2019
Nombre total d'actions attribuées		8 245
Date d'acquisition des droits		
Sous-plan 2/3	1 ^{ère} tranche	31/03/2021
	2 ^{nde} tranche	31/03/2022
Date de fin de période de conservation		
Sous-plan 2/3	1 ^{ère} tranche	01/10/2021
	2 ^{nde} tranche	01/10/2022
Conditions de performance ⁽²⁾		oui
Juste valeur (en EUR) ⁽³⁾		
Sous-plan 2/3	1 ^{ère} tranche	22,32
	2 ^{nde} tranche	20,93

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du comité de direction).

(2) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le résultat net part du Groupe (RNPG) du Groupe Société Générale. Les conditions sont basées sur les indicateurs de performance suivants : résultat d'exploitation du Groupe, résultat d'exploitation du Crédit du Nord et le niveau de fonds propres Groupe (Core Tier 1).

(3) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 Impôts sur les bénéfices

6.1 Détail de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Charge fiscale courante*	-79,0	-165,1	-95,2
Charge fiscale différée	-10,4	-7,8	-4,4
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPOT*	-89,4	-172,9	-99,6

* Montants impactés en 2019 suite à l'application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1.2).

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Résultat avant impôts et hors résultat des sociétés mises en équivalence	241,5	551,3	292,0
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes*	2,27 %	0,16 %	1,33 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	0,13 %	-2,98 %	-1,61 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	0,20 %	-0,25 %	-0,04 %
Effet de pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-	-	-
TAUX EFFECTIF GROUPE*	37,02 %	31,36 %	34,11 %

* Montants impactés en 2019 suite à l'application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1.2).

La loi de Finances 2018, publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. La trajectoire de baisse fixée par la loi de Finances pour 2018 prévoyait pour 2019 un taux d'IS de 31 % auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices (CSB) de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros).

Cependant le 6 mars 2019, le Gouvernement a présenté une modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2019 dans le cadre de la loi « portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés ». L'article 2 de cette loi prévoit que pour les exercices ouverts du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 le taux normal d'IS serait de 33,1/3 % pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros, auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3 %. Cette loi a été définitivement adoptée le 11 juillet par le Sénat.

Cette loi ne remet pas en question la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés au-delà de 2019. D'ici 2022, le taux normal de l'IS de 33,33 % sera

ramené à 25 %, auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : de 34,43 % en 2019 à 25,83 % en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats imposés au taux réduit : de 4,13 % en 2019 à 3,10 % en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute, uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

6.2 Détail des actifs et passifs d'impôt

Actifs d'impôt

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Créances d'impôts exigibles	19,3	42,3
Actifs d'impôts différés	1,5	1,4
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	-	-
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1,5	1,4
TOTAL	20,8	43,7

Passifs d'impôt

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dettes d'impôts exigibles	78,9	165,4
Provisions pour risques fiscaux ⁽¹⁾	-	-
Passifs d'impôts différés	119,9	113,8
TOTAL	198,8	279,2

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

NOTE 7 Autres informations

7.1 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	2018	1 ^{er} semestre 2018
Loyers ⁽¹⁾	-14,6	-40,3	-19,6
Impôt et taxes	-33,5	-38,3	-30,2
Informatique, télécom et autres (hors loyers)	-187,9	-315,4	-154,5
Honoraires et recours externes (hors informatiques et telecom)	-24,4	-126,7	-64,0
TOTAL	-260,5	-520,7	-268,2

(1) Baisse liée à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. Note 1).

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un

montant d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Au 1^{er} semestre 2019, la contribution du Groupe au Fonds de Résolution Unique (FRU) a été effectuée :

- pour 85 %, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 15,2 millions d'euros (11,7 millions d'euros en 2018), non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les « Autres frais administratifs » sur la ligne « Impôts et taxes » ;
- pour 15 %, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 2,7 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2018), comptabilisé à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs ».

7.2 Provisions

Détail des provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations ⁽¹⁾	Stock au 30/06/2019
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors-bilan	45,9	16,7	-19,6	-2,9	-	1,1	44,1
Provisions sur avantages du personnel	66,6	3,8	-13,3	-9,5	-1,9	7,1	62,3
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	5,2	-	-0,3	-0,3	-1,2	-0,8	2,9
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement	20,3	4,8	-	4,8	-	-	25,1
Autres provisions	29,2	0,4	-5,0	-4,6	-1,4	0,7	23,8
TOTAL	167,2	25,7	-38,2	-12,5	-4,5	8,1	158,2

(1) Les autres variations correspondent :

- à un reclassement entre dépréciations de crédit-bail et provisions pour risque de crédit sur engagement hors-bilan pour 1,1 millions d'euros ;

- aux écarts actuariels sur provisions sur avantages du personnel pour 6,1 millions d'euros ainsi qu'au reclassement en excédents d'actifs des régimes sur-couverts pour 1 million d'euro.

7.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

En application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise désormais dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles » les droits d'utilisation des biens loués.

Principes comptables

Droits d'utilisation des biens pris en location par le Groupe

Contrat de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est un contrat de location ou contient une composante locative s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une durée donnée moyennant une contrepartie :

- le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location et la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif ;
- l'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au

contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif ;

- l'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus large (comme par exemple un étage déterminé au sein d'un immeuble). En revanche, une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (comme par exemple la location de surfaces de travail partagées, ou *co-working*, au sein d'un ensemble sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

Distinction entre composante locative et non-locative

Un contrat peut porter sur la location d'un bien par le bailleur, incluant la fourniture de services additionnels par celui-ci.

Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locative et non locative du contrat et les traiter distinctement. Il doit alors répartir le loyer prévu au contrat entre la composante locative et la

composante non locative sur la base de leur prix individuel :

- le prix individuel de chaque composante peut être directement indiqué dans le contrat. Si ce n'est pas le cas, il doit être déterminé en fonction du prix que le bailleur ou un autre fournisseur similaire demanderait pour la même composante, ou une composante similaire prise séparément ;
- si le prix distinct ne peut pas être observé selon les modalités ci-dessus, le preneur doit estimer ce prix en maximisant l'utilisation d'informations observables.

A défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des

composantes locatives au sein d'un même contrat, le contrat est comptabilisé comme un contrat unique qualifié de location.

Durée du contrat de location

Définition de la durée du contrat de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.



* Si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement

** Si le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de résiliation

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée) ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques, tels une salle des coffres par exemple) ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur, ...)

- l'importance du bien loué pour le preneur compte-tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation) ;
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

Modification de la durée du contrat de location

En cas de changement de circonstances dépendant de la volonté du preneur et ayant une incidence sur l'estimation de l'exercice d'une option qu'il avait incluse (ou n'avait pas incluse) dans la détermination de la durée du contrat de location, la durée du contrat doit être réestimée.

L'entité doit par ailleurs réviser la durée du contrat de location si l'une ou l'autre des situations suivantes se présente :

- le preneur exerce une option qu'il n'avait pas incluse dans sa détermination de la durée du contrat de location ;
- le preneur n'exerce pas une option qu'il avait incluse dans sa détermination de la durée du contrat de location ;
- un événement oblige contractuellement le preneur à exercer une option qu'il n'avait pas incluse dans sa détermination de la durée du contrat de location ;
- un événement interdit contractuellement au preneur d'exercer une option qu'il avait incluse dans sa détermination de la durée du contrat de location.

Suite à une modification de la durée du contrat (réestimation ou révision), l'obligation locative doit être réévaluée pour refléter les changements. Le taux d'actualisation révisé est le taux implicite du contrat de location pour la durée restante s'il est possible de déterminer ce taux, sinon le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal à la date de modification de durée de contrat.

Traitement comptable chez le preneur

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son passif une dette locative et à son actif un droit d'utilisation du bien loué sauf en cas d'exemptions décrites ci-après.

Au compte de résultat, le preneur comptabilisera : i) une charge d'intérêts calculée sur la dette locative en « Intérêts et charges assimilées » ; et ii) une charge d'amortissement du droit d'utilisation en « Dotations

aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les loyers payés viendront pour partie réduire la dette locative et pour partie rémunérer cette dette sous forme de charges d'intérêt.

Exemptions et exclusions

Le Groupe n'applique pas le traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure ou égale à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Le Groupe retient le seuil d'exemption de 5 000 USD mentionné par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le Groupe exclut également certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers.

Les contrats de location des véhicules sont majoritairement conclus avec *ALD Automotive et marginalement* avec un loueur externe ; ces contrats ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor,...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes récupérables sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs seront exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant est variable à la main des autorités publiques compétentes.

Comptabilisation d'une dette locative

Le montant initial de la dette locative est égal à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré pour partie en charges d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit également reconnaître parmi ses passifs une provision pour couvrir les frais de remise en état du bien loué qui seront encourus à l'échéance du bail.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux (exemples : rédaction de bail notarié, droits d'enregistrements, frais de négociation, droit d'entrée, droit au bail, pas de porte...), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer la dette locative.

Le montant de la valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers.

Le Groupe Crédit du Nord a donc décidé d'utiliser le taux d'endettement marginal des preneurs (i.e. entité portant à son bilan le contrat de location) pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives. Ce taux est déterminé en ajoutant au taux structurel de la devise du contrat de location un *spread* reflétant le risque de liquidité France de l'entité preneuse. Le taux d'actualisation est calculé à partir du taux de refinancement du Groupe Société Générale, auquel on ajoute le *spread* France en fonction de la maturité estimée des contrats.



7.3.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impact première application IFRS 16	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Variations de périmètre, écarts de change et autres mouvements	30/06/2019
Immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	592,2	-28,6	26,8	-0,2	-0,1	590,1
Amortissements et dépréciations	-371,7	0,5	-16,0	0,2	0,1	-386,9
Sous-total	220,5	-28,1	10,8	-	0,0	203,2
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)						
Valeurs brutes	967,9	-	24,5	-5,8	-5,8	980,8
Amortissements et dépréciations	-613,1	-	-22,1	6,4	5,4	-623,4
Sous-total	354,8	-0,0	2,4	0,6	-0,4	357,4
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés						
Valeurs brutes	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement						
Valeurs brutes	5,8	-	-	-0,4	0,4	5,8
Amortissements et dépréciations	-3,3	-	-	0,3	-0,4	-3,4
Sous-total	2,5	-	-	-0,1	0,0	2,4
Droits d'utilisation						
Valeurs brutes		137,2	2,9	-0,2	0,1	140,0
Amortissements et dépréciations		-0,5	-10,7	-	-0,1	-11,3
Sous-total		136,7	-7,8	-0,2	0,0	128,7
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	577,8	108,6	5,4	0,3	-0,4	691,7

7.3.2 Ventilation des loyers minimaux à recevoir sur les actifs de location simple

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	28,9	31,3
de un à cinq ans	74,1	69,0
à plus de cinq ans	21,5	20,5
TOTAL DES PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS A RECEVOIR	124,6	120,8

Informations relatives aux contrats de location d'actifs corporels utilisés par le Groupe

	<p>Locations d'immeubles</p> <p>L'essentiel des loyers (plus de 80 %) concerne des baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales et d'immeubles de bureaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les surfaces commerciales sont des agences au sein des réseaux de banque de détail en France. • les immeubles de bureaux sont loués pour certains services rattachés aux différents sièges des entités du Groupe Crédit du Nord. <p>Les contrats de location conclus en France sont pour leur majorité des baux commerciaux à 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans (baux dits « 3/6/9 »). A l'issue des 9 ans, à défaut de signature d'un nouveau contrat, le bail initial se poursuit par tacite prolongation. La période pendant laquelle ces baux commerciaux « 3/6/9 » sont exécutoires est généralement de 9 ans avec une période non résiliable de 3 ans.</p>
	<p>Locations de matériels</p> <p>Les autres loyers (moins de 20 %) concernent essentiellement des locations de véhicules et très marginalement des locations de matériels informatiques.</p>

Détail des charges sur opérations de location et produits de sous-location

	30/06/2019		
	Immobilier	Matériel Informatique	Autres
<i>(en millions d'euros)</i>			
Location	-16,8		
Charges d'intérêts sur opérations de location	-0,2		
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-11,1		
Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée	-5,3		
Charges de loyers relatifs à des locations d'actifs de faible valeur	-0,2		
Charges de loyers variables	-		
Sous-location			
Produits de sous-location	-		
Transactions de cession-bail			
Résultat de cession net des résiliations	-		

NOTE 8 Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Note 8 est présentée uniquement dans les états financiers et n'est pas reprise dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel au 30 juin 2019.

Analyse des encours bruts et des dépréciations et provisions pour risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent par étape de provisionnement les encours provisionnables (bilan et hors bilan) ainsi que les dépréciations et provisions afférentes.

Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les créances de location simple et de location-financement ;
- les engagements de financement et de garantie.

Encours provisionnables par portefeuille bâlois

(en millions d'euros)	30/06/2019				31/12/2018			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	5 180,7	-	-	5 180,7	6 390,9	-	-	6 390,9
Etablissements	8 839,5	0,5	-	8 840,0	3 005,2	1,1	-	3 006,3
Entreprises	14 737,7	897,9	871,8	16 507,4	15 216,4	1 097,8	888,4	17 202,6
Clientèle de détail	32 671,2	2 147,7	1 436,9	36 255,8	35 274,3	2 500,5	1 520,0	39 294,8
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	61 429,0	3 046,1	2 308,7	66 783,8	59 886,8	3 599,4	2 408,4	65 894,6

Encours provisionnables par note de la contrepartie

(en millions d'euros)	30/06/2019				31/12/2018			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	8 813,9	5,2	-	8 819,1	8 356,0	7,0	-	8 363,0
2	20 664,1	8,1	-	20 672,2	19 738,6	12,8	-	19 751,4
3	11 680,8	8,7	-	11 689,4	13 498,9	223,9	-	13 722,8
4	7 396,9	567,7	-	7 964,6	7 477,2	543,0	-	8 020,2
5	6 285,5	538,6	-	6 824,1	5 833,1	632,4	-	6 465,5
6	1 378,6	1 137,5	-	2 516,1	1 315,0	1 256,7	-	2 571,7
7	74,2	516,6	-	590,8	131,2	590,6	-	721,8
Défaut (8, 9, 10)	-	-	2 308,7	2 308,7	-	-	2 398,8	2 398,8
Autre méthode	5 135,1	263,7	-	5 398,8	3 536,8	333,0	9,6	3 879,4
TOTAL	61 429,0	3 046,1	2 308,7	66 783,8	59 886,8	3 599,4	2 408,4	65 894,6

Dépréciations et provisions pour risque de crédit par portefeuille bâlois

(en millions d'euros)	30/06/2019				31/12/2018			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements	0,5	-	-	0,5	0,2	-	-	0,2
Entreprises	64,7	29,4	502,0	596,2	64,0	35,1	518,0	617,1
Clientèle de détail	35,5	38,5	716,6	790,6	35,1	40,8	750,2	826,1
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	100,7	68,0	1 218,6	1 387,3	99,2	75,9	1 268,3	1 443,4

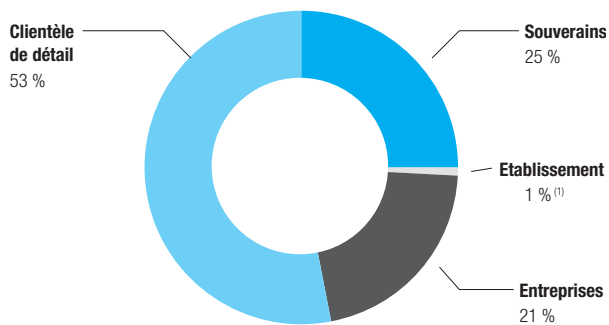
Analyse des expositions

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations et tous les comptes de régularisation.

Les expositions sont ventilées par portefeuilles, secteurs et notes de l'emprunteur, c'est-à-dire avant prise en compte de l'effet de substitution.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2019 (EAD)

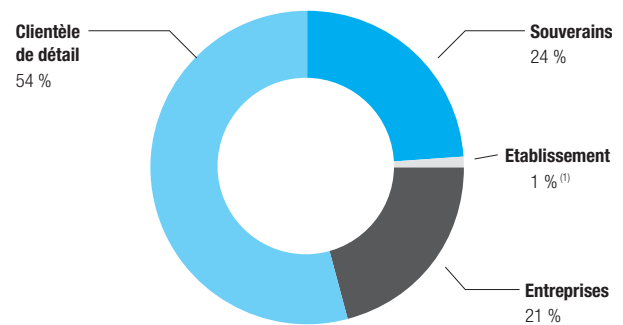
Engagements bilan et hors-bilan (soit 67 609 M€ d'EAD)



(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2018 (EAD)

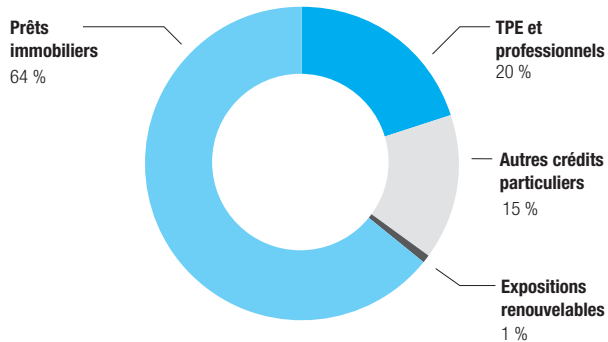
Engagements bilan et hors-bilan (soit 65 582 M€ d'EAD)



(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

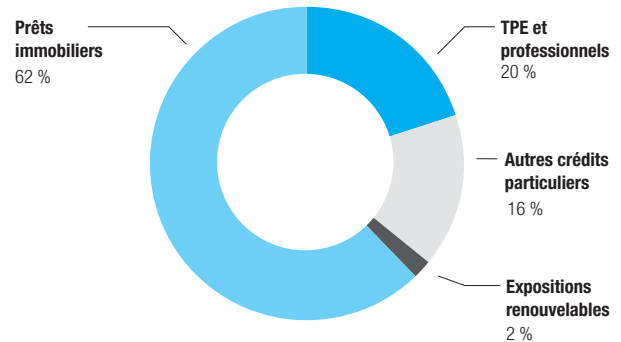
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 36 083 M€ d'EAD)



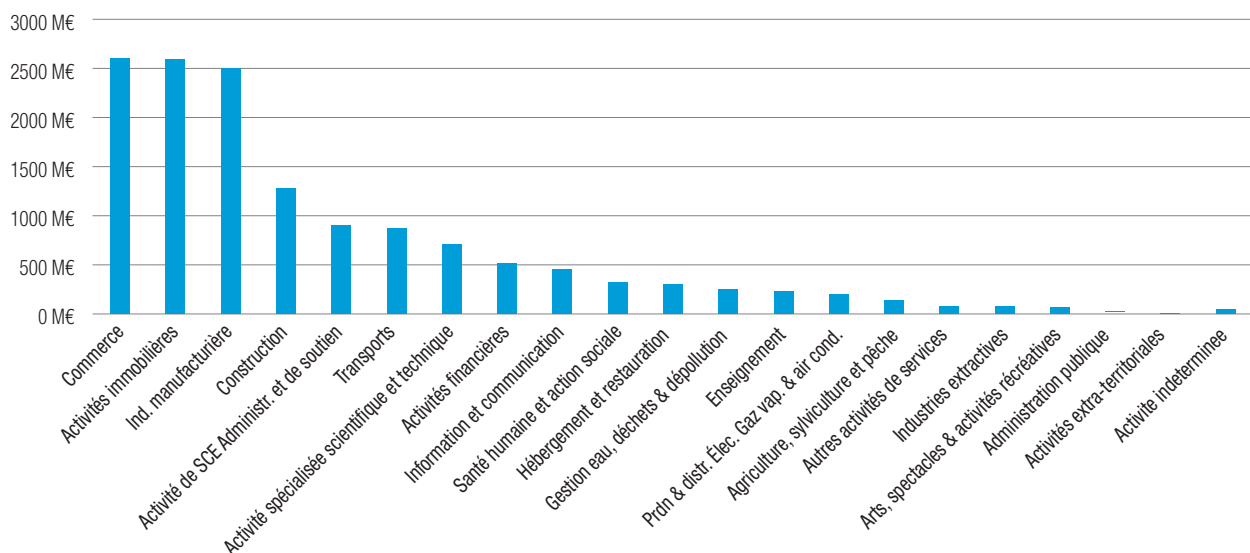
VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Engagements bilan et hors-bilan (soit 34 739 M€ d'EAD)



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE (PORTEFEUILLE BÂLOIS) AU 30 JUIN 2019

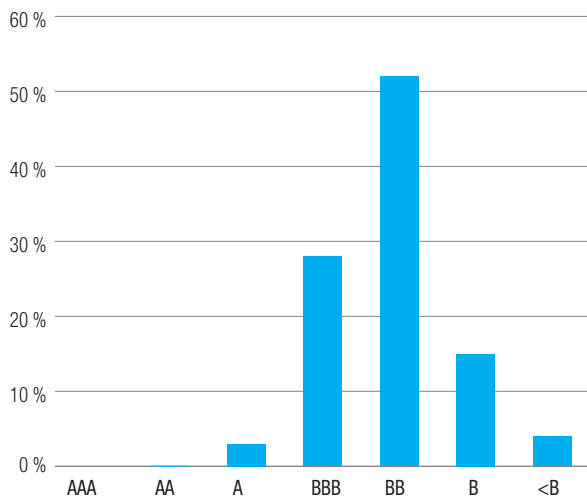
Répartition de l'EAD par secteur d'activité



L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises, PME, financements spécialisés). Au 30 Juin 2019, le portefeuille Entreprises s'élève à 14 122 millions d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD).

Expositions sur les clientèles Entreprises

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES SAINES » AU 30 JUIN 2019 (EN % DE L'EAD)



Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB sur les portefeuilles grandes entreprises et PME. Il représente une EAD de 12,5 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 13,6 milliards d'euros toutes méthodes confondues).

La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Aux Actionnaires de la société Crédit du Nord,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés du Crédit du Nord, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » et 7.3 « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe qui exposent les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » ;
- les notes 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » et 6 « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe qui exposent les impacts de l'interprétation d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 18 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Vincent ROTY

DELOITTE & ASSOCIES
Marjorie BLANC LOURME

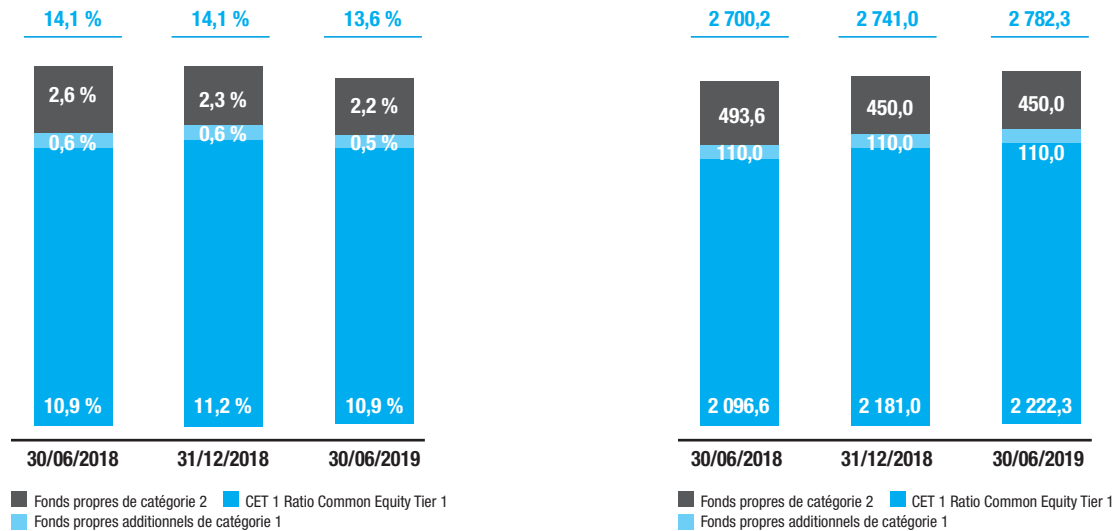
6 Risques et adéquation des Fonds Propres

1. Chiffres clés	94
2. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	96
2.1 Fonds Propres - actualisation des pages 261 à 262 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	96
2.2 Exigences en fonds propres - actualisation de la page 263 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	97
2.3 Capital - actualisation de la page 264 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	98
2.4 Ratio de levier - actualisation de la page 265 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	98
3. Les risques de marché	99
3.1 Valeur en Risque <i>Trading (Var)</i> : ventilation par facteur de risque - actualisation de la page 282 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	99
3.2 Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché - actualisation de la page 285 du Document de Référence et rapport financier 2018	99
4. Les risques opérationnels	100
4.1 Exigences en Fonds Propres et encours pondérés au titre des risques opérationnels - actualisation de la page 290 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	100
5. Le risque de liquidité	101
5.1 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs - actualisation de la page 298 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018	101

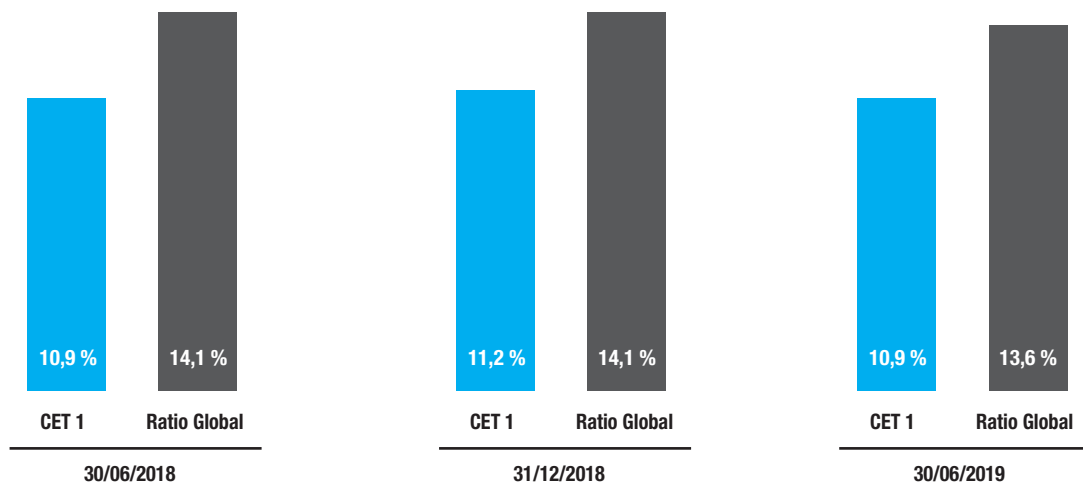
1. Chiffres clés

Ratio global de solvabilité

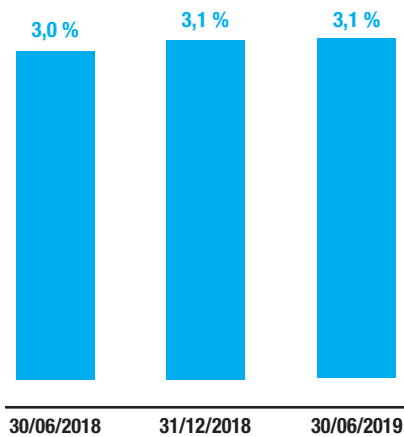
(en % et montants en millions d'euros)



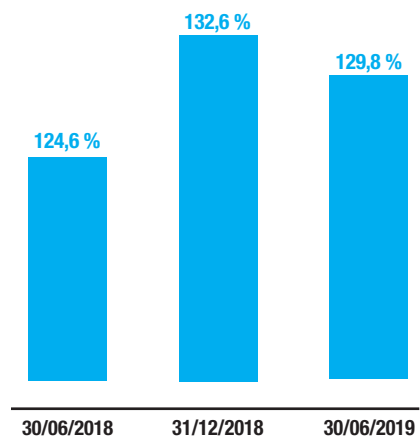
CET1 et ratio global ⁽¹⁾



(1) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

Ratio de levier ⁽¹⁾

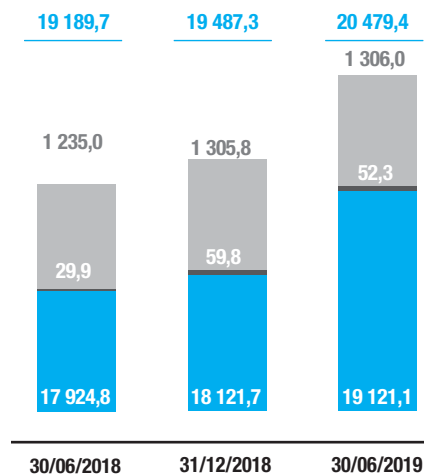
Ratio de liquidité à un mois (liquidity coverage ratio – lcr)



(1) Avec nouvelle méthode de calcul.

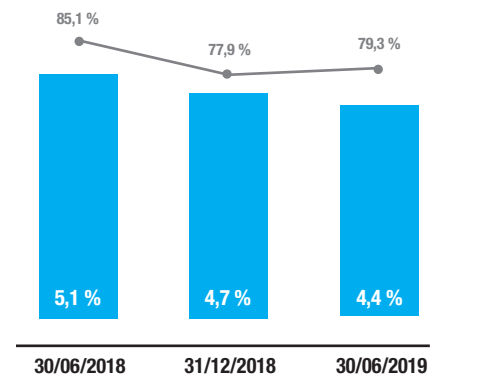
Encours pondérés par les risques

(Risk Weighted Assets - RWA, Fin de période, en millions d'euros)



■ RWA au titre du risque de crédit
 ■ RWA au titre du risque de marché
 ■ RWA au titre du risque opérationnel

Encours en défaut



■ Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts
 —●— Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours douteux

Pour information, le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux sur la base IFRS 9 s'élève à 79,3 % au 30 juin 2019.

2. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

2.1 Fonds Propres - actualisation des pages 261 à 262 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

TABLEAU 2 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR CREDIT DU NORD AU 1^{ER} JANVIER 2019 – RATIO NON PHASE

(en %)	01/07/2019	01/01/2019	01/01/2018
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exigence minimum au titre du <i>Pillar 2 requirement</i> (P2R)	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Exigence minimum au titre du coussin systémique	-	-	-
Exigence au titre du coussin contra-cyclique	0,25 %	-	-
EXIGENCE MINIMUM DU RATIO CET1 OCR (OVERALL CAPITAL REQUIREMENT)	8,25 %	8,00 %	8,00 %

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE CRR/CRD4 NON PHASES

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Capitaux propres part du Groupe	3 356,3	3 533,5	3 322,6
Titres super subordonnés (TSS)	-110,0	-110,0	-110,0
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-	-
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	3 246,3	3 423,5	3 212,6
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-189,7	-206,3	-196,1
Écarts d'acquisitions	-508,0	-508,0	-508,0
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	-139,5	-341,0	-127,6
Déductions et retraitements prudentiels	-186,8	-187,2	-284,3
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	2 222,3	2 181,0	2 096,6
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	110,0	110,0	110,0
Déductions Tier One	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	2 332,3	2 291,0	2 206,6
Instruments Tier 2	450,0	450,0	455,5
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	-	-	38,1
Déductions Tier 2	-	-	-
FONDS PROPRES GLOBAUX	2 782,3	2 741,0	2 700,2
TOTAL DES ENCOURS PONDÉRÉS	20 479,4	19 487,3	19 189,7
Encours pondérés au titre du risque de crédit	19 121,0	18 121,7	17 924,8
Encours pondérés au titre du risque de marché	52,4	59,8	29,9
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 306,0	1 305,8	1 235,0
RATIOS DE SOLVABILITÉ			
Ratio Common Equity Tier 1	10,9 %	11,2 %	10,9 %
Ratio Tier 1	11,4 %	11,8 %	11,5 %
Ratio global	13,6 %	14,1 %	14,1 %

Le ratio de solvabilité CRR/CRD4 full s'établit au 30 juin 2019 à 10,9 % en *Common Equity Tier 1* (11,2 % au 31 décembre 2018), 11,4 % en Tier 1 (11,8 % au 31 décembre 2018) pour un ratio global de 13,6 % (14,1 % au 31 décembre 2018).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin juin 2019 à 3 356,3 millions d'euros (à comparer à 3 533,5 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

TABLEAU 4 : DEDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
IFRS 2 net d'ID	-84,0	-83,4	-81,8
AVA	-5,8	-7,9	-7,4
Déduction TIFI	-	-14,4	-120,4
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	-0,3	0,4	3,4
Autres	-96,8	-81,9	-78,1
TOTAL DES DEDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CRR/CRD4	-186,8	-187,2	-284,3

2.2 Exigences en fonds propres - actualisation de la page 263 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

TABLEAU 5 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	RWA			Exigences minimums en fonds propres		
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CRR)	19 065,4	18 062,1	17 753,8	1 525,2	1 445,0	1 420,3
dont approche standard (SA)	2 432,9	2 227,0	2 457,9	194,6	178,2	196,6
dont approche fondée sur les notations internes - Fondations (IRBF)	1 346,3	1 259,1	1 257,2	107,7	100,7	100,6
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (IRBA)	15 286,2	14 576,0	14 038,7	1 222,9	1 166,1	1 123,1
Risque de contrepartie	55,6	59,6	171,0	4,4	4,8	13,7
Contribution aux fonds de garantie CCP	-	-	-	-	-	-
Risque de règlement-livraison	-	-	-	-	-	-
Positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire	-	-	-	-	-	-
dont approche IRB	-	-	-	-	-	-
dont approche interne <i>Supervisory Formula Approach</i> (SFA)	-	-	-	-	-	-
dont approche <i>Internal Assetment Approach</i> (IAA)	-	-	-	-	-	-
dont approche Standard	-	-	-	-	-	-
Risque de marché	52,4	59,8	29,9	4,2	4,8	2,4
dont approche standard (SA)	26,3	46,2	0,1	2,1	3,7	-
dont CVA	26,1	13,6	29,8	2,1	1,1	2,4
dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (IMA)	-	-	-	-	-	-
Risque opérationnel	1 306,0	1 305,8	1 235,0	104,5	104,5	98,8
dont approche par indicateur de base	-	-	-	-	-	-
dont approche standard	-	-	-	-	-	-
dont approche par mesure avancée (AMA)	1 306,0	1 305,8	1 235,0	104,5	104,5	98,8
Ajustement du plancher	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	20 479,4	19 487,3	19 189,7	1 638,4	1 559,0	1 535,2

Evolution des encours pondérés et des exigences des fonds propres

Le tableau qui suit présente la ventilation des actifs pondérés du Groupe par pilier (non phasés).

TABLEAU 6 : VENTILATION DES ENCOURS PONDERES (RWA) PAR TYPE DE RISQUE

(en millions d'euros)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 30/06/2019	Total 31/12/2018	Total 30/06/2018
Banque de détail en France	19 121,1	52,3	1 306,0	20 479,4	19 487,3	19 189,7

Au 30 juin 2019, la ventilation des encours pondérés de 20 479,4 millions d'euros s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 93,4 % des encours pondérés ;
- les risques de marché représentent 0,2 % des encours pondérés ;
- les risques opérationnels représentent 6,4 % des encours pondérés.

2.3 Capital - actualisation de la page 264 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

Au 30 juin 2019, le ratio *Common Equity Tier 1* du Groupe est de 10,9 %.

Au 30 juin 2019, les encours pondérés du Groupe sont en progression de 5,1 % à 20 479,4 millions d'euros contre 19 487,3 millions d'euros à fin décembre 2018.

2.4 Ratio de levier - actualisation de la page 265 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

Au 30 juin, le ratio de levier du Groupe Crédit du Nord s'établissait à 3,1 %.

TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMÈTRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION LEVIER

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Fonds Propres Tier 1	2 332,3	2 291,0	2 206,6
Total bilan prudentiel actif	71 172,4	69 409,2	67 598,4
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	0,0	0,0	0,0
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	1 304,7	1 166,4	1 210,6
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres	0,0	0,0	0,0
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	5 714,3	5 251,2	5 118,8
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1 et exemption Epargne Réglementée)	-2 800,3	-788,6	-872,3
Exposition Levier	75 391,1	75 038,2	73 055,5
Ratio de levier CRR	3,1 %	3,1 %	3,0 %

3. Les risques de marché

3.1 Valeur en Risque *Trading* (Var) : ventilation par facteur de risque - actualisation de la page 282 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

TABLEAU 13 : VALEUR EN RISQUE *TRADING* (VAR) : VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE

1 Jour – 99 %

	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
(en milliers d'euros)	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)	VaR (1 jour, 99 %)
Début de période	-113,4	-48,6	-48,6
Maximum	-173,7	-214,6	-109,2
Moyenne	-103,1	-68,6	-59,4
Minimum	-54,6	-23,4	-23,4
Fin de période	-156,5	-112,3	-109,2

3.2 Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché - actualisation de la page 285 du Document de Référence et rapport financier 2018

TABLEAU 14 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHE

	30/06/2019		31/12/2018		30/06/2018	
(en millions d'euros)	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres	Encours pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque de change	-	-	-	-	-	-
Risque de crédit	26,1	2,1	13,6	1,1	29,8	2,4
Risque de taux d'intérêt	26,3	2,1	46,2	3,7	0,1	0,0
TOTAL	52,3	4,2	59,8	4,8	29,9	2,4

4. Les risques opérationnels

4.1 Exigences en Fonds Propres et encours pondérés au titre des risques opérationnels - actualisation de la page 290 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019		31/12/2018		30/06/2018	
	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres	Encours Pondérés en modèle interne (AMA)	Exigences en Fonds Propres
Banque de Détail en France	1 306,0	104,5	1 305,8	104,5	1 235,0	98,8
TOTAL	1 306,0	104,5	1 305,8	104,5	1 235,0	98,8

5. Le risque de liquidité

5.1 Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs - actualisation de la page 298 du Document de Référence et rapport financier annuel 2018

Modèle A - Actifs

		30/06/2019			
		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Au 30/06/2017		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	13 777,8		59 402,5	
030	Instruments de capitaux	-	-	261,6	261,6
040	Titres de créances	638,9	638,9	3 483,1	3 483,1
120	Autres actifs	-		4 198,2	

Modèle B - Garanties reçues

		30/06/2019	
		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
		010	040
130	Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
150	Instruments de capitaux	-	-
160	Titres de créances	-	-
230	Autres garanties reçues	-	-
240	Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	-	-

Modèle C - Actifs grevés / garantie reçue et passifs associés

		30/06/2019	
		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	10 910,0	13 777,8

Modèle D - Informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les actifs grevés sont en majorité des créances. L'utilisation de créances (crédits aux entreprises et aux particuliers) et également de titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement constitue pour le Groupe une source additionnelle d'apport en liquidité en complément des dépôts et des ressources

de marché majoritairement obtenues sur les marchés via des émissions non collatéralisées. Leur mobilisation peut intervenir dans le cadre de financements sécurisés tant de place ou internationaux, dans le cadre de la politique monétaire de la BCE (TLTRO) ou via des *covered bonds* (SG SFH).

7

Tables de concordance

Préambule

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations visées, dans la table ci-dessous colonne « N° des pages du Document de référence 2018 incorporées dans l'URD » sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel.

Ces pages visent le Document de référence 2018 de Crédit du Nord, déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2019 sous le numéro de dépôt D.19-0352, disponible à l'adresse suivante : https://www.credit-du-nord.fr/instit/IPI/cms/multicanal/Contenus/PDF/rapports/cdn/doc2_ref_2018//Fichier

Par ailleurs, les informations figurant au point 9.2 « Table de concordance du rapport financier annuel » du Document de référence 2018 à la page 371 sont incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Enfin, les informations suivantes sont également incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 70 à 169, pages 179 à 222, pages 170 et 175, pages 223 à 227 et pages 46 à 68 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le n° D.18-0333 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 42 à 133, pages 140 à 184, pages 134 et 135, pages 200 et 201 et pages 13 à 25 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2017 sous le n° D.17-0395.

Les deux Documents de référence visés ci-dessus sont disponibles sur les sites du Crédit du Nord www.credit-du-nord.fr et de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Les sites Internet mentionnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont uniquement à des fins d'informations. Les informations qu'ils contiennent ne font pas partie du présent Document d'Enregistrement Universel à moins que ces informations ne soient expressément incorporées par référence dans le Document d'Enregistrement Universel.

* NA : Non applicable

1. Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques du Document d'Enregistrement Universel (URD)	N° des pages du Document de référence 2018 incorporées dans l'URD	N° des pages du présent URD
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	14 ; 16 ; 19 ; 26-38 ; 364	4 ; 7
1.2 Déclaration des personnes responsables	364	4
1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA*	NA*
1.4 Informations provenant de tierces parties	NA*	NA*
1.5 Déclaration de l'émetteur		3
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	365	5
2.2 Démission, révocation ou non-renouvellement des Commissaires aux comptes	NA*	NA*
3. Facteurs de risque		
3.1 Facteurs de risques	61-72 ; 317-320 ; 361-362	28-35
3.2 Risques et adéquation des fonds propres	253 à 301	93 à 101
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	358	3
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	358	3
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	358	3
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	358	3
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	305	3 ; 14 à 26
5.2 Principaux marchés	141 ; 306	3
5.3 Événements importants dans le développement des activités	NA*	NA*
5.4 Stratégie et objectifs	10-14	3
5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA*	NA*
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA*	NA*
5.7 Investissements	60 ; 180-181	3

* NA : Non applicable

Rubriques du Document d'Enregistrement Universel (URD)	N° des pages du Document de référence 2018 incorporées dans l'URD	N° des pages du présent URD
6. Structure organisationnelle		
6.1. Description sommaire du Groupe	4	11
6.2. Liste des filiales importantes	4 ; 105-108 ; 183-184 ; 246 ; 308	11 ; 55
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière	54 à 58	3 ; 21 à 23
7.2. Résultats d'exploitation	54 à 58	23 ; 25
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	74-79	40-45
8.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	80	46
8.3. Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	138-140 ; 142 ; 143	67-69
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA*	NA*
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2.	NA*	NA*
9. Environnement réglementaire	14 ; 28-45 ; 178-179	6 à 7 ; 9 à 10
10. Informations sur les tendances		
10.1. Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	60	27
10.2. Tendence, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	-	-
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA*	NA*
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1. Conseil d'administration et Direction générale	14-15	6 à 7
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	18 à 23	3
13. Rémunération et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	24 à 28	3
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	164-165	76-77

* NA : Non applicable

Rubriques du Document d'Enregistrement Universel (URD)	N° des pages du Document de référence 2018 incorporées dans l'URD	N° des pages du présent URD
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1. Date d'expiration du mandat actuel	14 ; 18 à 21	3 ; 6
14.2. Contrats de services liant les membres des organes d'administration	NA*	NA*
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	16-18 ; 24 à 28	9 à 10
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	16-25	3
14.5. Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	NA*	NA*
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés	233 ; 327	22
15.2. Participations et stock-options des mandataires sociaux	30 à 36	3
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	360	3
16. Principaux actionnaires		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	360	3
16.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	360	3
16.3. Contrôle de l'émetteur	360	3
16.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA*	NA*
17. Transactions avec des parties liées	41 à 43 ; 164-165 ; 183-184	3
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1. Informations financières historiques	73 à 194 ; 203 à 246	3
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	NA*	40-90
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	195 à 199 ; 247 à 251	91 à 92
18.4. Informations financières proforma	NA*	NA*
18.5. Politique en matière de dividendes	360	44-45
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	361	3
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	NA*	NA*
19. Informations supplémentaires		
19.1. Capital social	358 ; 360	3
19.2. Acte constitutif et statuts	358-359	3
20. Contrats importants	NA*	NA*
21. Documents disponibles	359	3 ; 102

* NA : Non applicable

2. Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF, le présent Document d'Enregistrement Universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-4 du Règlement Général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
Etats financiers au 30 juin 2019	40 à 90
Rapport semestriel d'activité	12 à 39
- Evénements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	-
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	-
- Principales transactions intervenues entre parties liées	-
Attestation du responsable	4
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1^{er} semestre de l'exercice 2019	91-92

Disponibilité de l'information en ligne

Le présent Document d'Enregistrement Universel est disponible sur les sites Internet suivants :

- Document d'Enregistrement Universel sur le site www.credit-du-nord.fr
- Document d'enregistrement universel sur le site de l'AMF

Responsable de l'information

Michel GASSIE – Tél. : 01 40 22 45 45 – E-mail : michel.gassie@cdn.fr

**Banque
Courtois**

**Banque
Kolb**

**Banque
Laydernier**

**Banque
Nuger**

**Banque
Rhône-Alpes**

**Banque
Tarneaud**

**Société
Marseillaise de Crédit**

**Crédit
du Nord**



Les banques du groupe Crédit du Nord